



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

# **Atlas départemental des territoires des Pyrénées-Orientales**





## Préface

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales exerce des missions extrêmement variées dans le domaine de l'aménagement et du développement du territoire. Toutes se rejoignent dans la nécessité de disposer d'une bonne connaissance du territoire pour porter des politiques publiques adaptées à ses enjeux.

A ce titre, l'administration de données spatialisées et la cartographie sont absolument essentielles à l'analyse territoriale et sont un vecteur de transversalité au service de l'action publique.

La DDTM a produit un atlas cartographique du département. Il présente des informations et des données territorialisées, regroupées en 6 chapitres, qui éclairent à la fois sur les réalités géographiques de notre territoire et les politiques d'aménagement et de préservation de notre cadre de vie qui y sont conduites.

Il est destiné à tous ceux qui œuvrent au service de l'intérêt général, mais aussi à ceux qui tout simplement s'intéressent à notre beau territoire.

**Cyril Vanroye**  
**Directeur départemental**

# Sommaire

## Préface

### Informations générales

4

- Communes du département des Pyrénées-Orientales (5)
- Intercommunalité dans les Pyrénées-Orientales (6)
- Découpage administratif et électoral (7)
- Communes par tranches de population (8)
- Evolution de la population communale (9)
- Réseaux routier et ferré (10)
- Loi littoral, loi montagne (11)
- Bassins de vie (12)
- Brigades et compagnies de gendarmerie (13)
- Zones de revitalisation bénéficiant d'exonérations fiscales (14)

### Cadre de vie

15

- Natura 2000 (16)
- Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) (17)
- Sites inscrits au patrimoine de l'UNESCO (18)
- Parcs et réserves naturels régionaux (PNR) et Marin (PNM) (19)
- Sites classés (20)
- Sites inscrits (21)
- Sites patrimoniaux remarquables (22)
- Unités paysagères (23)
- Stations de mesure de la qualité des eaux (24)
- Bassins versants dont l'exutoire se trouve dans les Pyrénées-Orientales (25)
- Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) (26)
- Contrats de rivière (27)

### Risques majeurs

28

- Plans d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) (29)
- Territoires à Risque Important d'Inondation (TRI) (30)
- Plans de Prévention du risque incendie de forêt (PPRIF) (31)
- Risque lié aux mouvements de terrain (32)
- Aléa sismique (33)
- Exposition au retrait-gonflement de sols argileux (34)
- Risque minier (35)
- Zonage en potentiel radon (36)
- Installations classées pour la protection de l'environnement « type SEVESO » (37)
- Risque avalanche (38)

### Économie agricole – Agriculture durable

39

- Répartition culturelle à partir du Registre Parcellaire Graphique (RPG 2018) (40)
- Appellation d'origine protégée vins côte du Roussillon (41)
- Appellation d'origine contrôlée Languedoc – Vins – Grands crus Muscat (42)
- Appellation d'origine protégée – Autres (43)

### Aménagement – Planification – Énergie

44

- Délimitation des aires d'attraction des villes (45)
- Schémas de Cohérence Territoriale (ScoT) (46)
- État d'avancement des documents d'urbanisme (47)
- Instruction application du droit des sols (ADS) (48)
- Centrales photovoltaïques au sol (49)
- Installations éoliennes et hydrauliques (50)
- Evolution de la tache urbaine entre 2009 et 2019 (51)
- Evolution de l'artificialisation et de la démographie de 2009 à 2019 (52)

### Logement – Habitat

53

- Programme Locaux de l'Habitat (PLH) (54)
- Reconquête des centres anciens et politique de la ville (55)
- Communes soumises aux obligations de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) et taux de réalisation de logements locatifs sociaux (56)
- Quartiers prioritaires de la politique de la ville (57)
- Aires d'accueil des gens du voyage (58)
- Dispositifs petites ville de demain (PVD) et action cœur de ville (ACV) (59)

# Informations générales

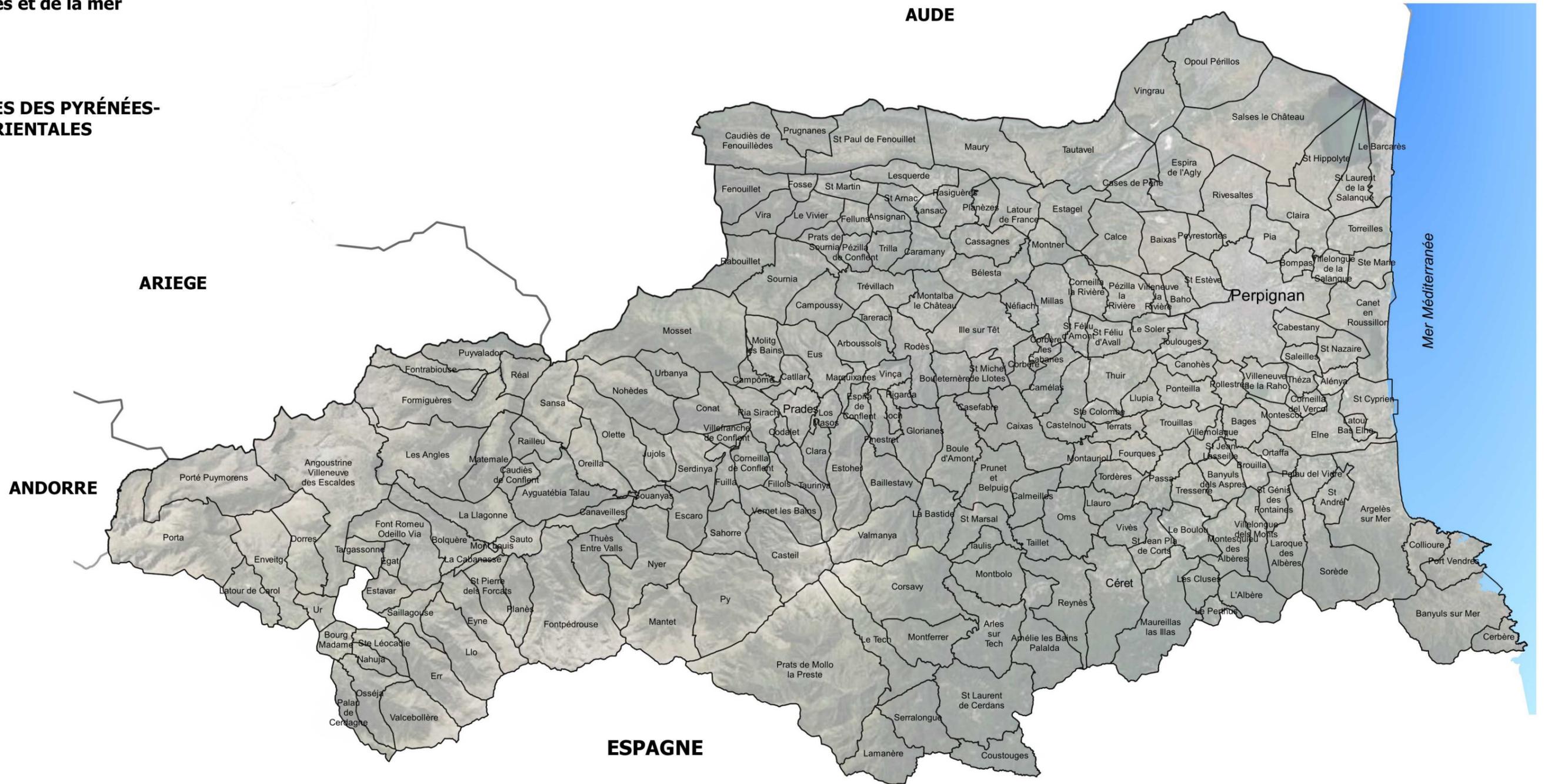


# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires et de la mer

## COMMUNES DES PYRÉNÉES- ORIENTALES



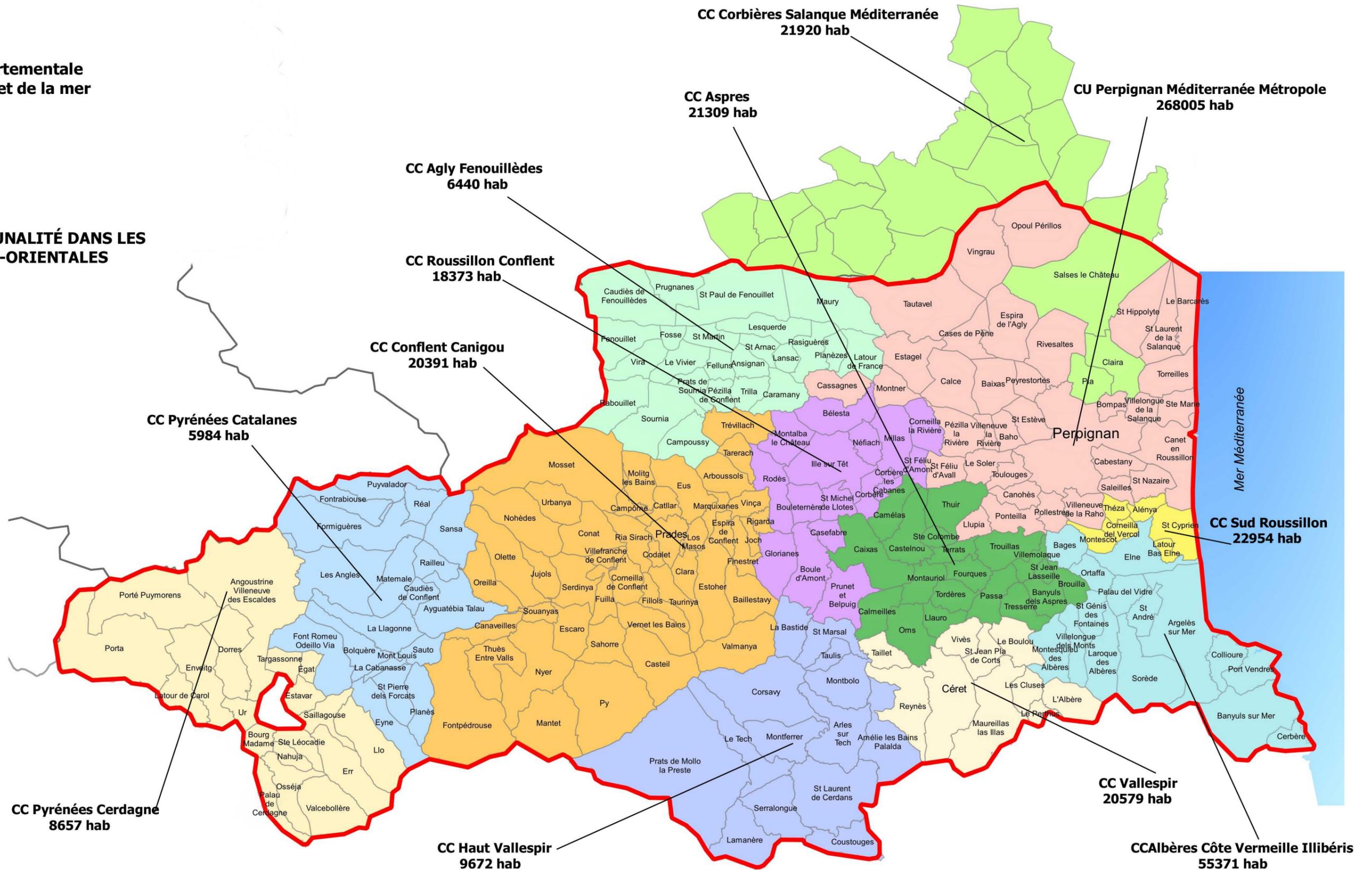


# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires et de la mer

## L'INTERCOMMUNALITÉ DANS LES PYRÉNÉES-ORIENTALES





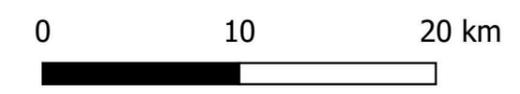
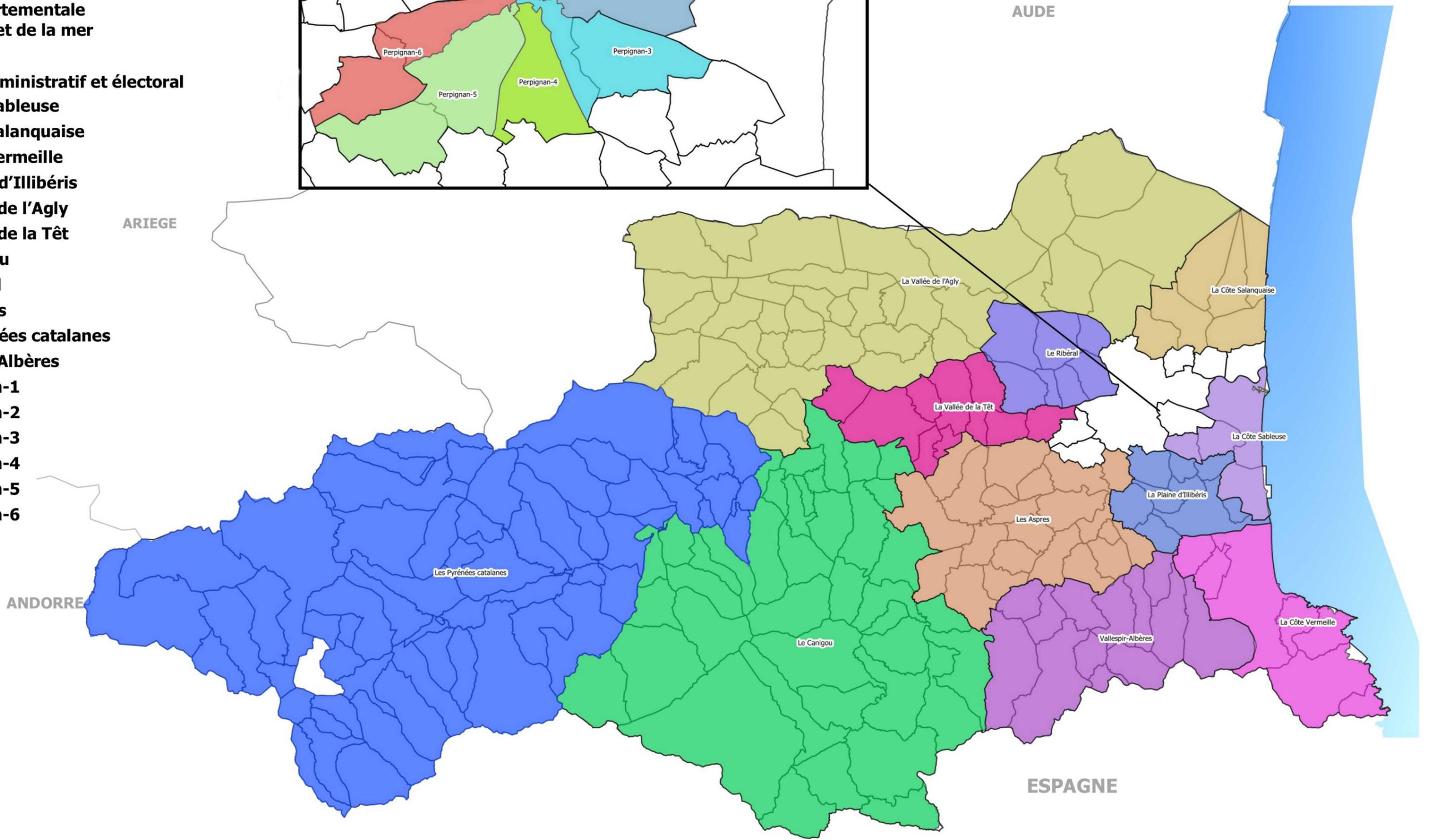
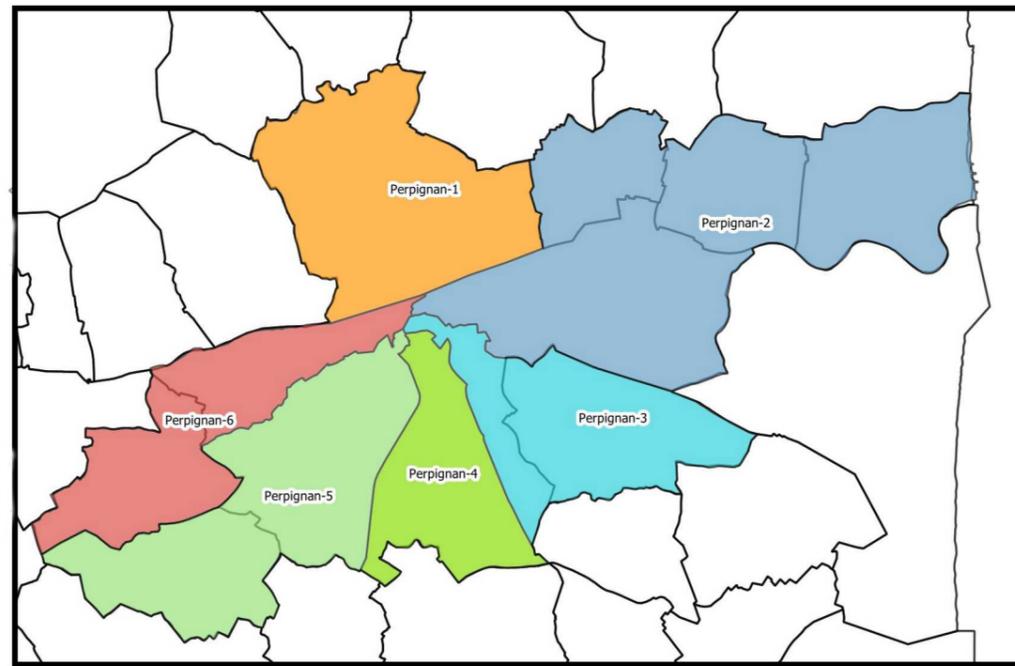
# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

## Découpage administratif et électoral

- La Côte Sableuse
- La Côte Salanquaise
- La Côte Vermeille
- La Plaine d'Illobès
- La Vallée de l'Agly
- La Vallée de la Têt
- Le Canigou
- Le Ribéral
- Les Aspès
- Les Pyrénées catalanes
- Vallespir-Albères
- Perpignan-1
- Perpignan-2
- Perpignan-3
- Perpignan-4
- Perpignan-5
- Perpignan-6



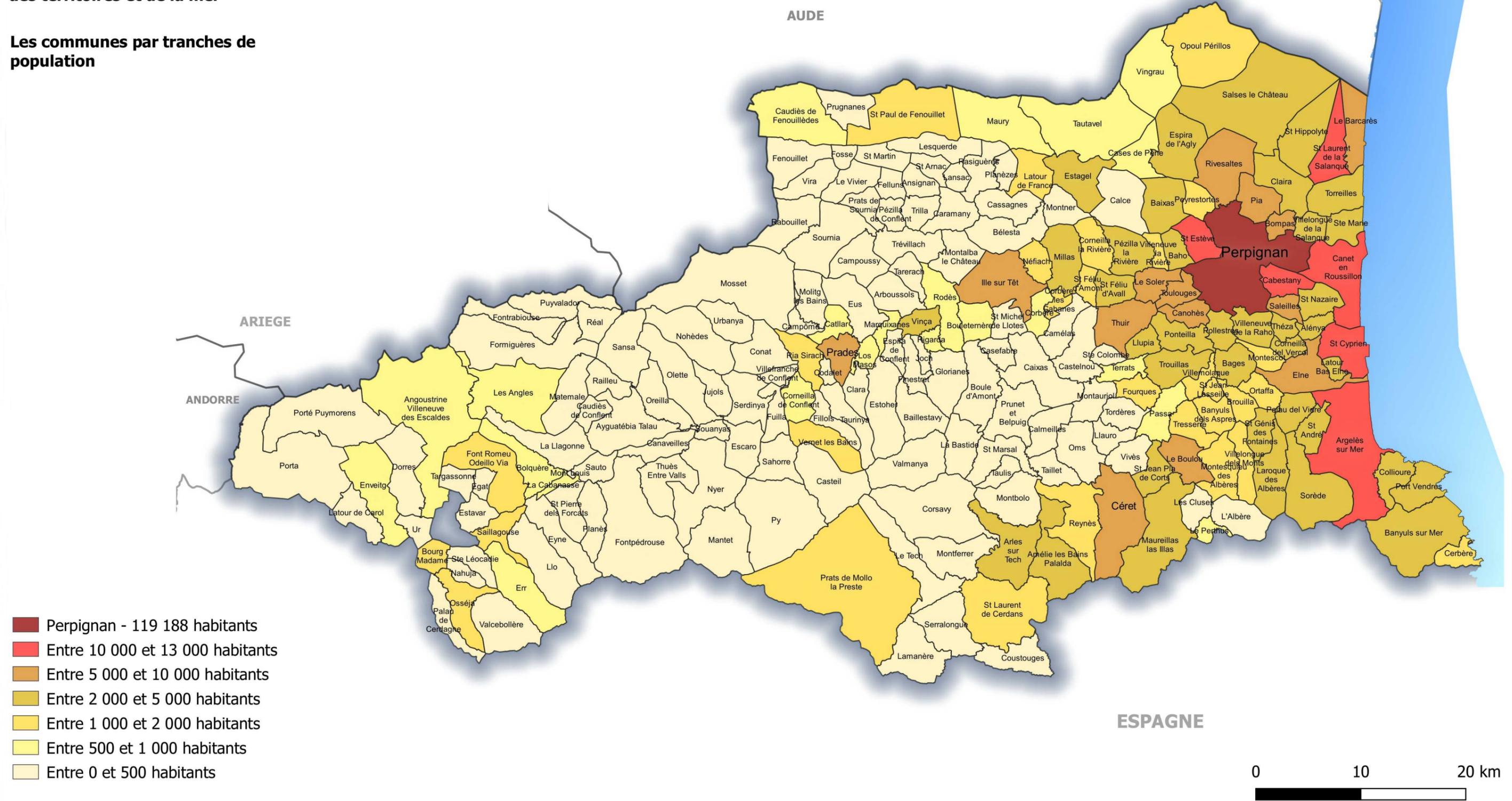


# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires et de la mer

## Les communes par tranches de population



- Perpignan - 119 188 habitants
- Entre 10 000 et 13 000 habitants
- Entre 5 000 et 10 000 habitants
- Entre 2 000 et 5 000 habitants
- Entre 1 000 et 2 000 habitants
- Entre 500 et 1 000 habitants
- Entre 0 et 500 habitants



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**

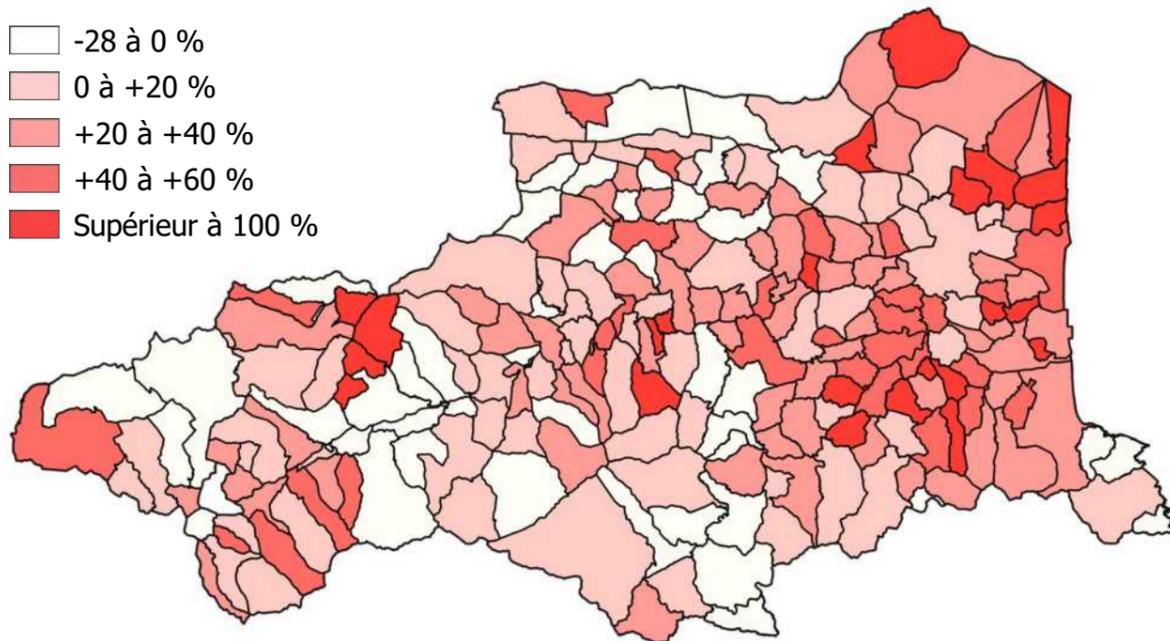
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**EVOLUTION DE LA  
POPULATION COMMUNALE**

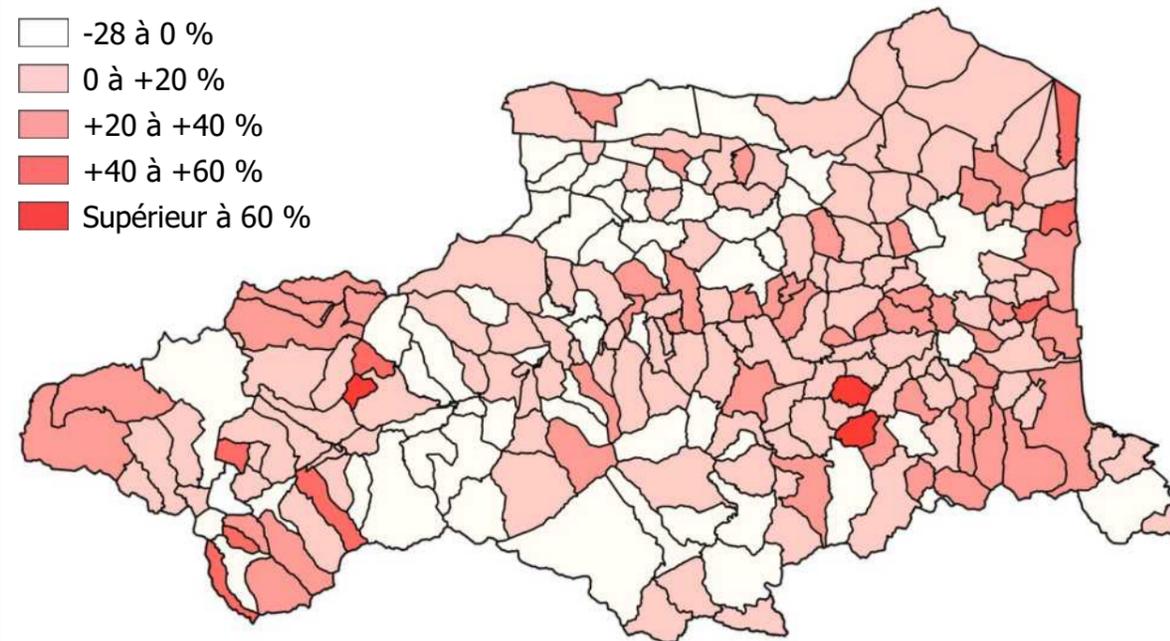
**Evolution de la population entre 1990 et 2018**

- 28 à 0 %
- 0 à +20 %
- +20 à +40 %
- +40 à +60 %
- Supérieur à 100 %



**Evolution de la population entre 1990 et 1999**

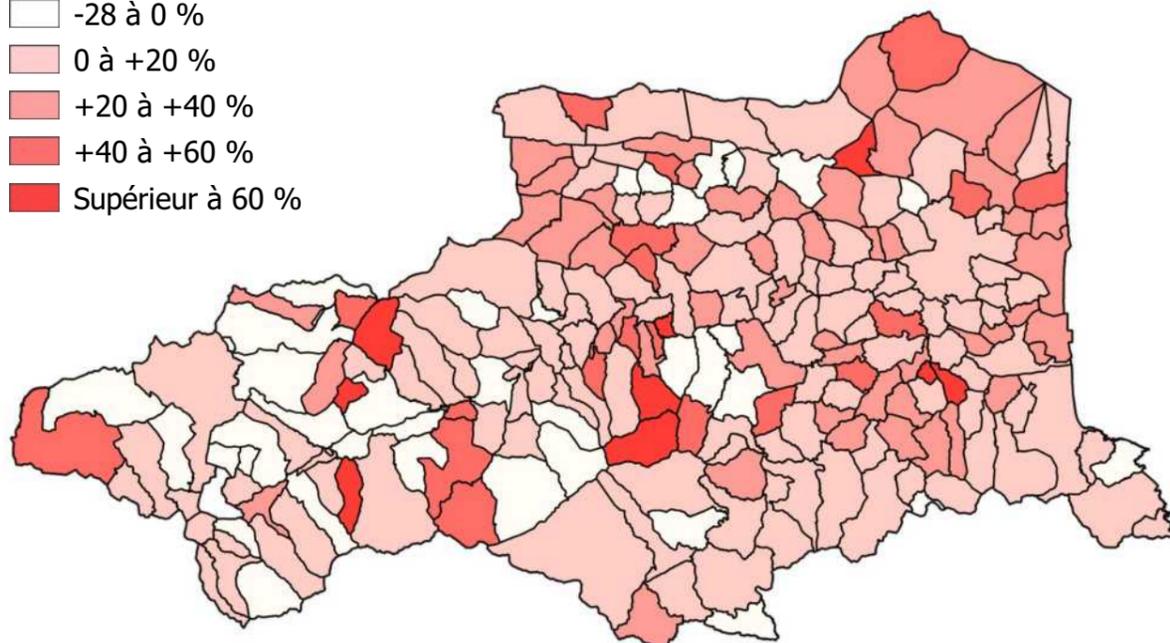
- 28 à 0 %
- 0 à +20 %
- +20 à +40 %
- +40 à +60 %
- Supérieur à 60 %



**Evolution de la population entre 1999 et 2009**

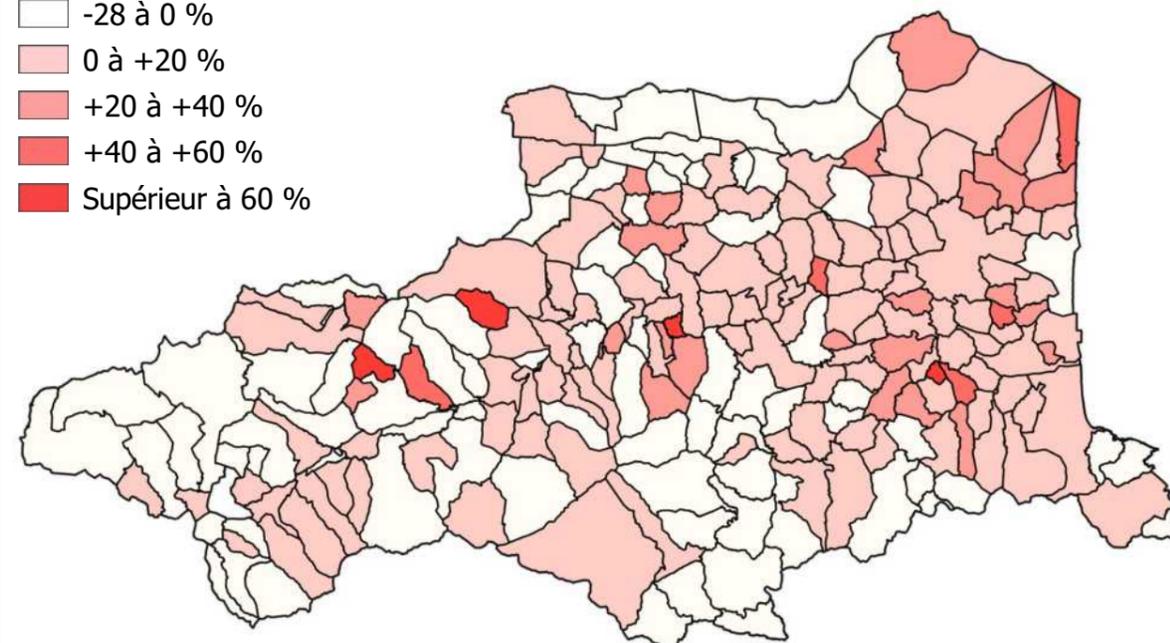
L\_COMMUNE\_POP\_90\_18\_066

- 28 à 0 %
- 0 à +20 %
- +20 à +40 %
- +40 à +60 %
- Supérieur à 60 %



**Evolution de la population entre 2009 et 2018**

- 28 à 0 %
- 0 à +20 %
- +20 à +40 %
- +40 à +60 %
- Supérieur à 60 %



0 10 20 km



**DDTM66-SA\_CTAD**

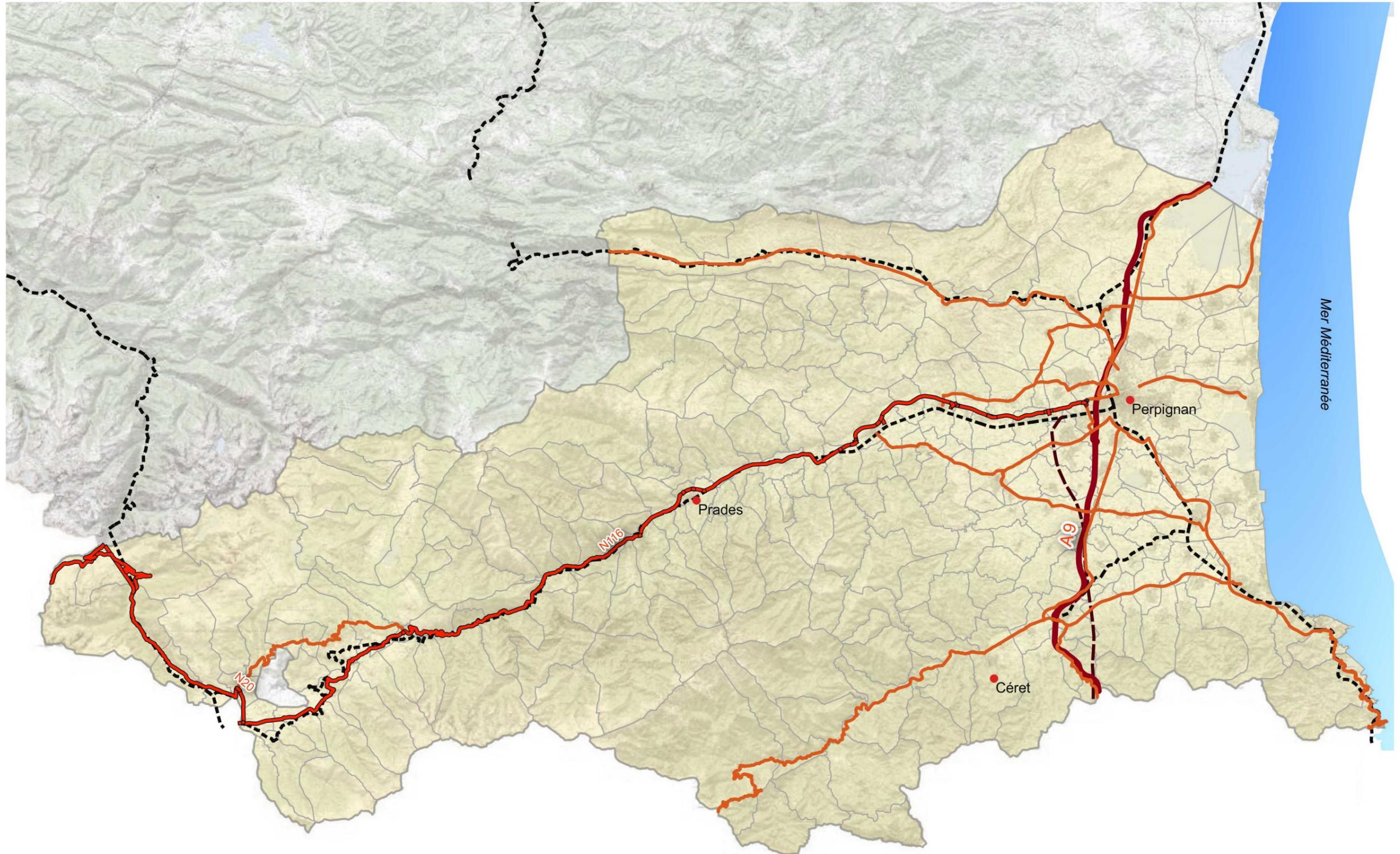


**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**RESEAUX ROUTIER  
ET FERRE**



Voies ferrées

— LGV

- - - Autre voies ferrées

— Autoroute

— Routes nationales

— Principales routes départementales

ESPAGNE

0 10 20 km



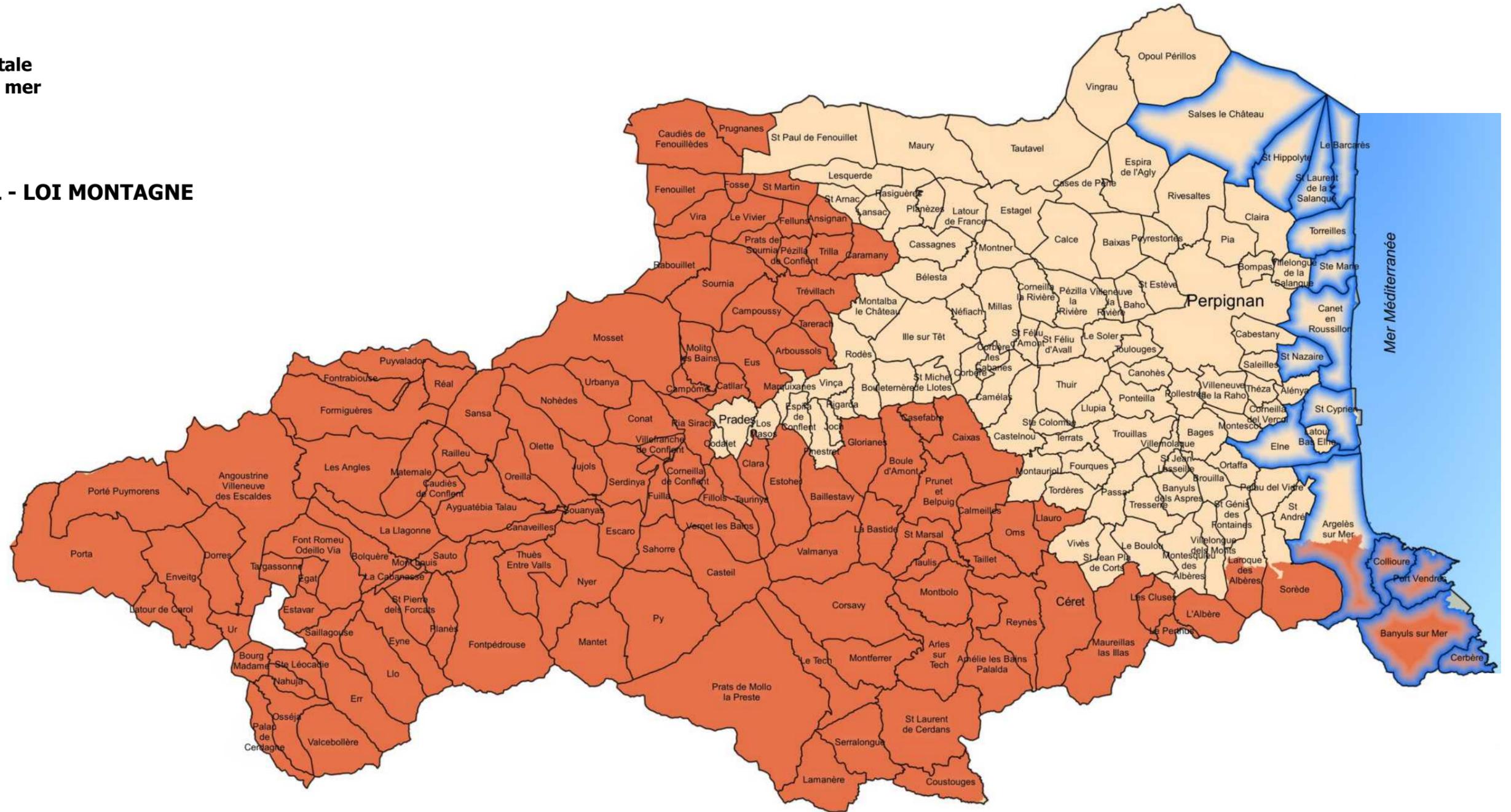


# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires et de la mer

## LOI LITTORAL - LOI MONTAGNE

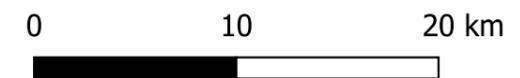


 Loi Littoral  
 Loi Montagne

### SELON LA LOI.

Les lois Montagnes et Littoral sont deux lois règlementant des espaces géographiques stratégiques, dans le but de les protéger d'un aménagement excessif et des excès de la spéculation immobilière. Les territoires de montagne et les communes littorales voient ainsi leur développement très encadré au travers de principes d'urbanisation en continuité de l'existant et de préservation des espaces remarquables.

Les zones de revitalisation rurale rassemblent des communes reconnues comme fragiles et bénéficiant à ce titre d'aides d'ordre fiscal.





**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**BASSINS DE VIE**

- Amélie-les-Bains-Palalda
- Banyuls-sur-Mer
- Canet-en-Roussillon
- Céret
- Font-Romeu-Odeillo-Via
- Ille-sur-Têt
- Le Boulou
- Millas
- Perpignan
- Prades
- Quillan
- Saint-Cyprien
- Saint-Laurent-de-la-Salanque
- Thuir

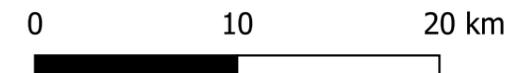


**Définition:**

Le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

On définit tout d'abord un pôle de services comme une commune ou unité urbaine disposant d'au moins 16 des 31 équipements intermédiaires. Les zones d'influence de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, par la route à heure creuse.

Ainsi, pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, on détermine la commune la plus proche proposant cet équipement. Les équipements intermédiaires mais aussi les équipements de proximité sont pris en compte.





# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

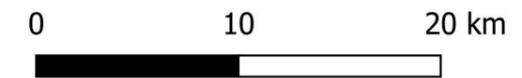
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires et de la mer

## BRIGADES ET COMPAGNIES DE GENDARMERIE



— Limites territoriales des Compagnies de Gendarmerie





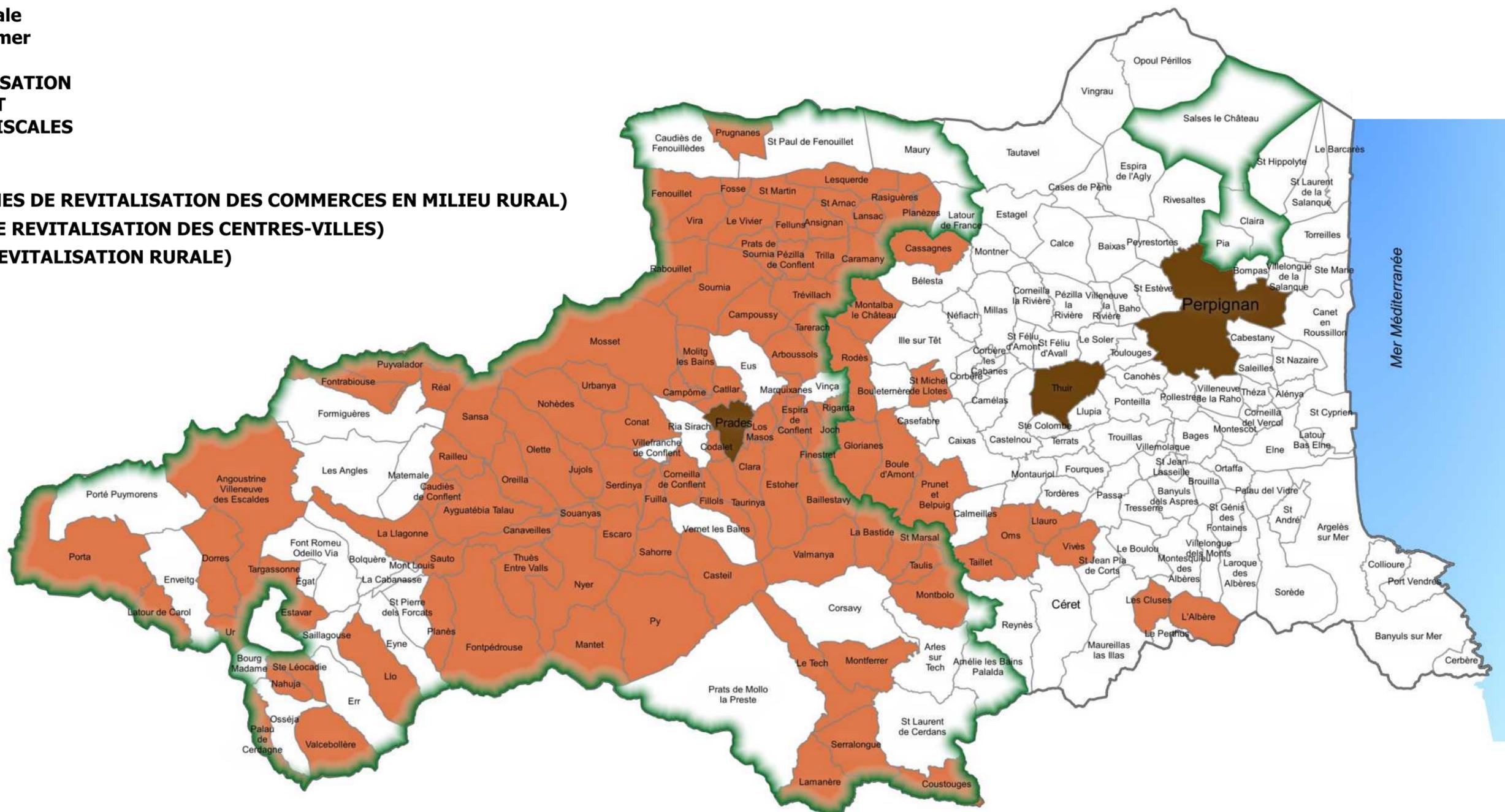
**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**ZONES DE REVITALISATION  
BENEFICIAINT  
D'EXONERATIONS FISCALES**

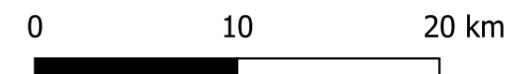
- ZORCOMIR (ZONES DE REVITALISATION DES COMMERCES EN MILIEU RURAL)**
- ZRCV ( ZONES DE REVITALISATION DES CENTRES-VILLES)**
- ZRR (ZONE DE REVITALISATION RURALE)**



**Définition :**

Créées à la suite de conséquences de la crise sanitaire ayant entraîné une fragilité et perte attractivité des commerces, les communes classées ZORCOMIR et ZRCV permettent par délibération, d'obtenir des exonérations partielles ou totales sur les impositions 2020 à 2023 concernant aussi bien la taxe foncière sur propriétés bâties (TFPB), la cotisation foncière des entreprises (CFE) ou encore la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Les zones de revitalisation rurale (ZRR) visent à aider le développement des territoires ruraux principalement à travers des mesures fiscales et sociales en faveur du développement économique. L'objectif est de concentrer les mesures d'aide de l'État au bénéfice des entreprises créatrices d'emplois dans les zones rurales les moins peuplées et les plus touchées par le déclin démographique et économique.



# Cadre de vie



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**NATURA 2000**



- ZSC (Zone Spéciale de Conservation)
- ZPS (Zone de Protection Spéciale)
- Le Sègre
- La Têt
- L'Agly
- L'Aude
- Le Réart
- Le Tech
- L'Ariège
- Cours d'eau secondaires

**Définition**

NATURA 2000 est un réseau européen constitué par un ensemble des sites naturels dans chaque état membre. Ces sites visent à protéger un ensemble d'habitats naturels ainsi que les espèces de faune et de flore définis comme rares ou fragiles à l'échelle européenne par le biais de deux directives européennes : "Oiseaux" de 1979 et la directive "habitat-faune-flore" de 1992.

Chaque site NATURA 2000 est animé par une structure animatrice (en général une collectivité territoriale) chargée de mettre en oeuvre les mesures de gestion (dont contrats Natura 2000, mesures agroalimentaires, charte Natura 2000...).

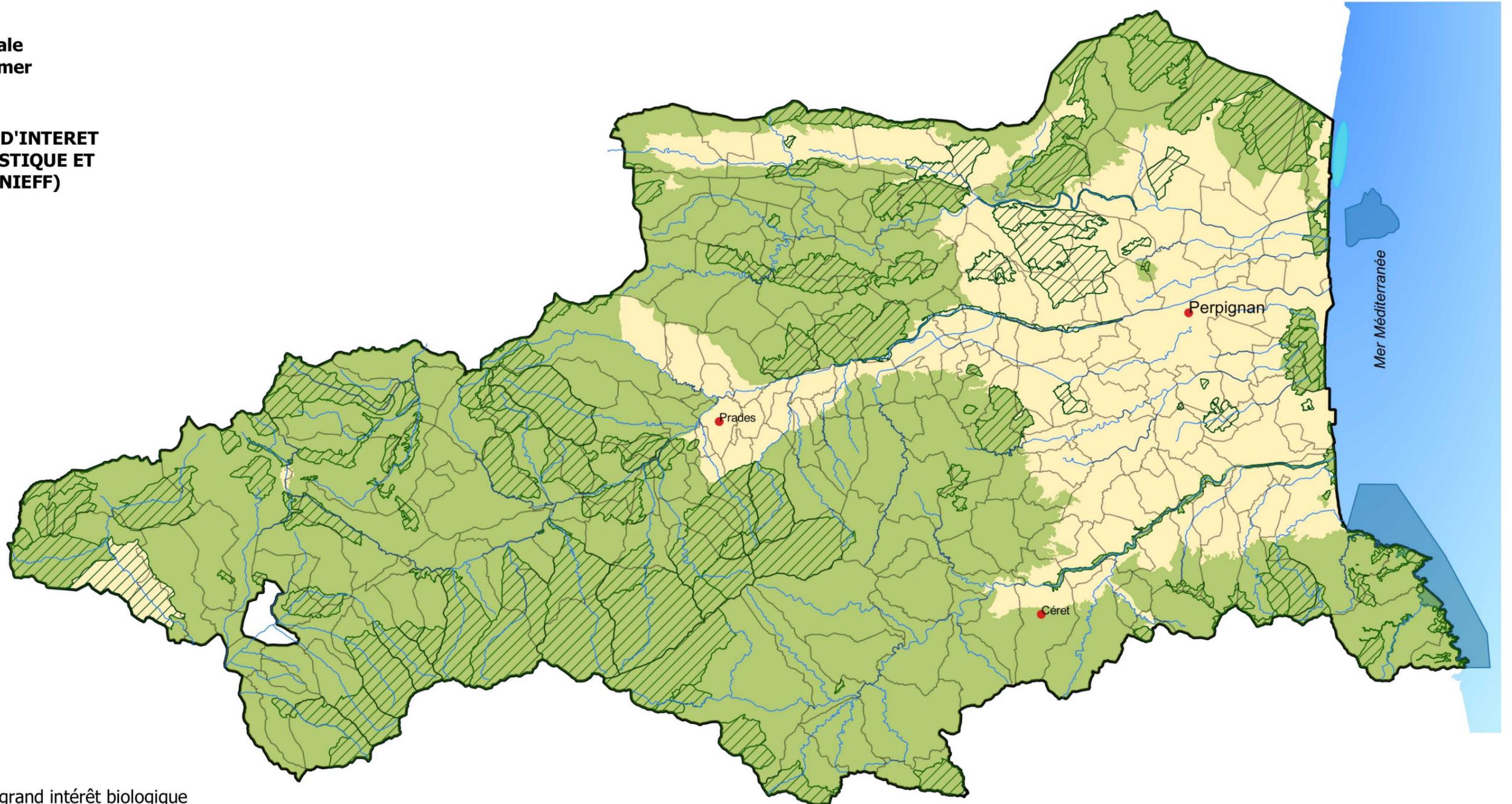


**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**ZONES NATURELLES D'INTERET  
ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET  
FLORISTIQUE (ZNIEFF)**



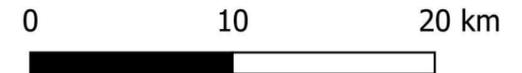
-  Type 1: Secteurs de grand intérêt biologique ou écologique
-  Type 2: Grands ensembles naturels riches et peu modifiés à potentiel biologique important
-  ZNIEFF Marine type 1
-  ZNIEFF Marine type 2

**Définition**

Les ZNIEFF sont des territoires qui se singularisent par la richesse ou spécificité de leur faune, flore et milieux dits "habitats naturels", délimitant ainsi des espaces naturels remarquables du point de vue de la biodiversité. Il existe deux sortes de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I sont des écosystèmes de haute valeur biologique, de superficie généralement limitée, caractérisés par la présence d'espèces ou d'habitats rares ou remarquables, qualifiés de "déterminant" ;
- les ZNIEFF de type II forment de grands ensembles naturels, riches et offrant des potentialités biologiques importantes (massif forestier, vallée, lagune...) qui renferment généralement une ou plusieurs ZNIEFF de type I.

Le département des Pyrénées Orientales compte 168 ZNIEFF de type I et 34 ZNIEFF de type II sur 226 communes.



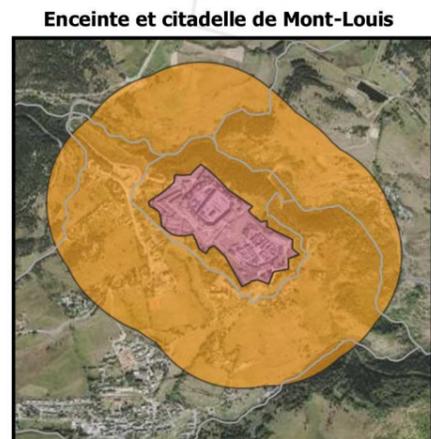


**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**

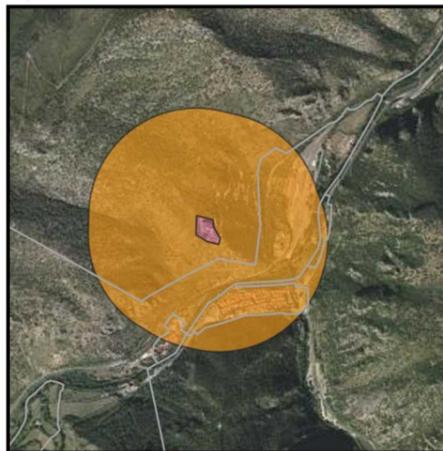
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

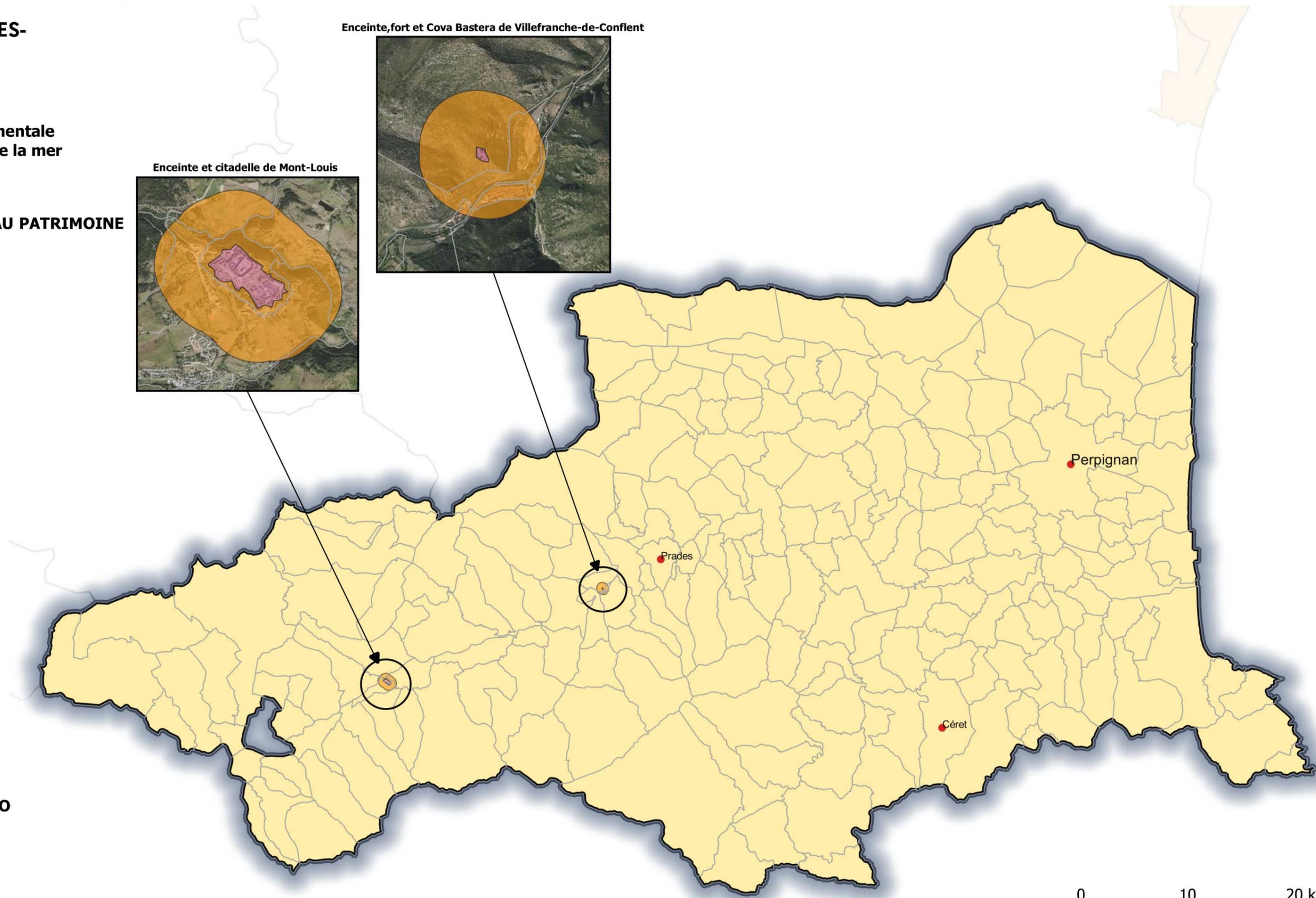
**SITES INSCRITS AU PATRIMOINE  
DE L' UNESCO**



Enceinte et citadelle de Mont-Louis

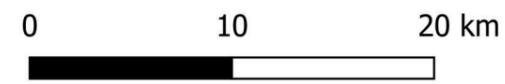


Enceinte, fort et Cova Bastera de Villefranche-de-Conflent



**Périmètre UNESCO**

- Zone coeur
- Zone tampon





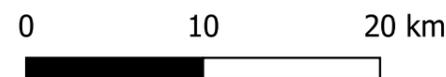
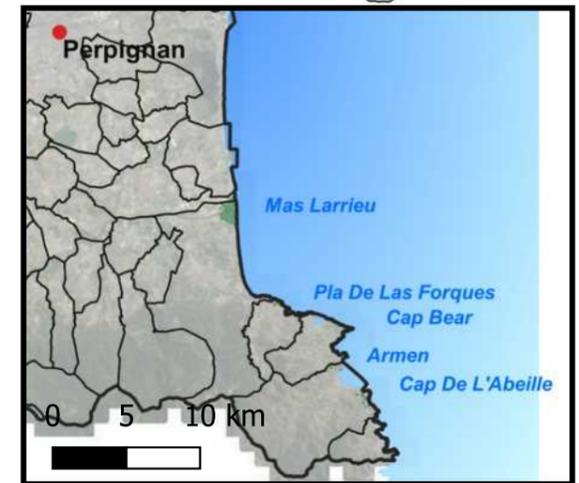
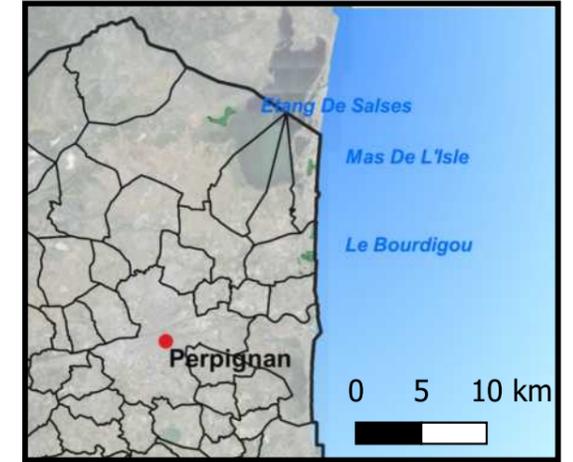
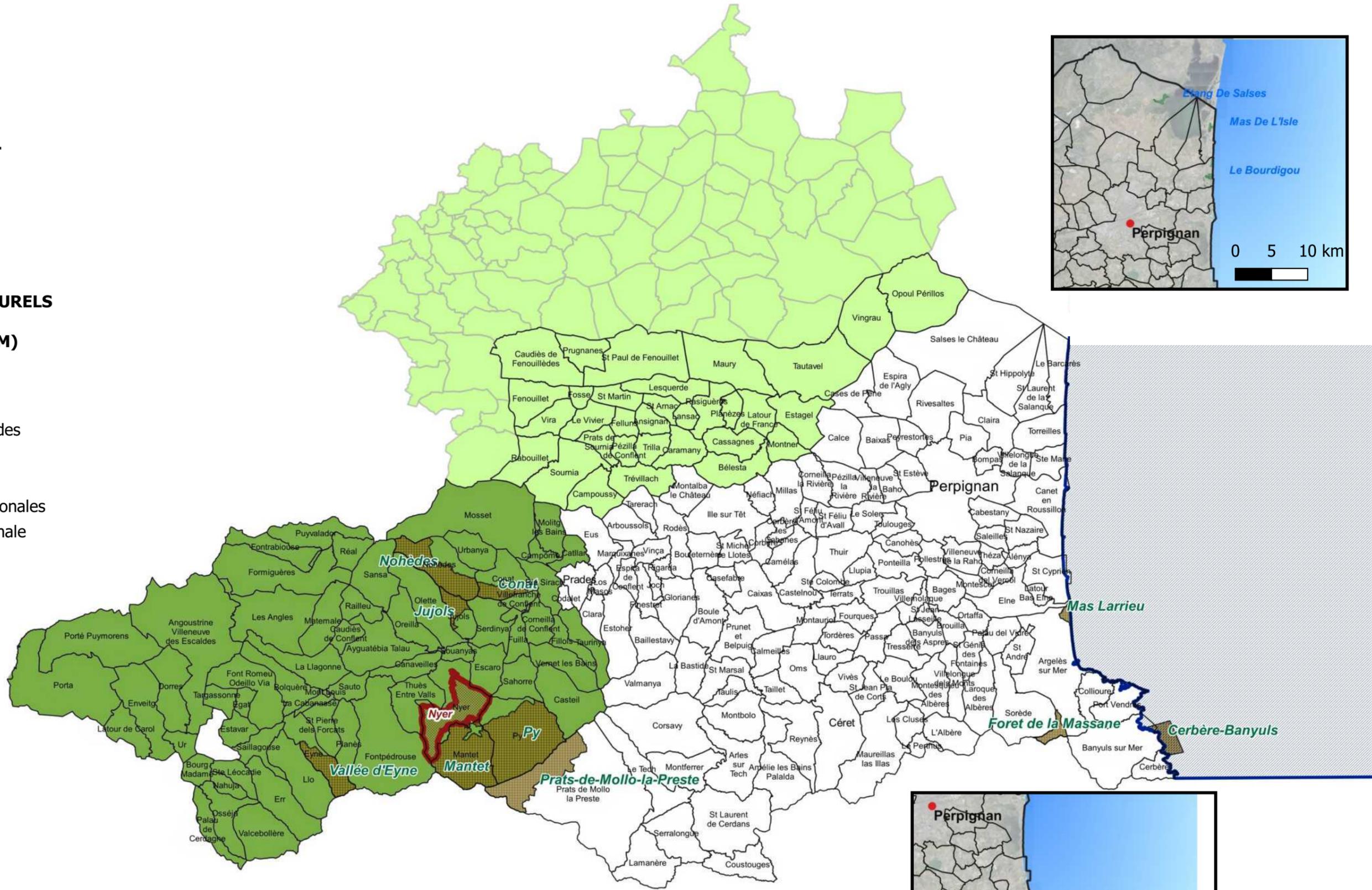
# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires et de la mer

## PARCS ET RESERVES NATURELS REGIONAUX (PNR) ET MARIN (PNM)

-  PNR Corbières Fenouillèdes
-  PNR Pyrénées Catalanes
-  PNM Golfe du Lion
-  Réserves Naturelles Nationales
-  Réserve Naturelle Régionale





# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires et de la mer

## SITES CLASSES



— Canigó grand site





**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

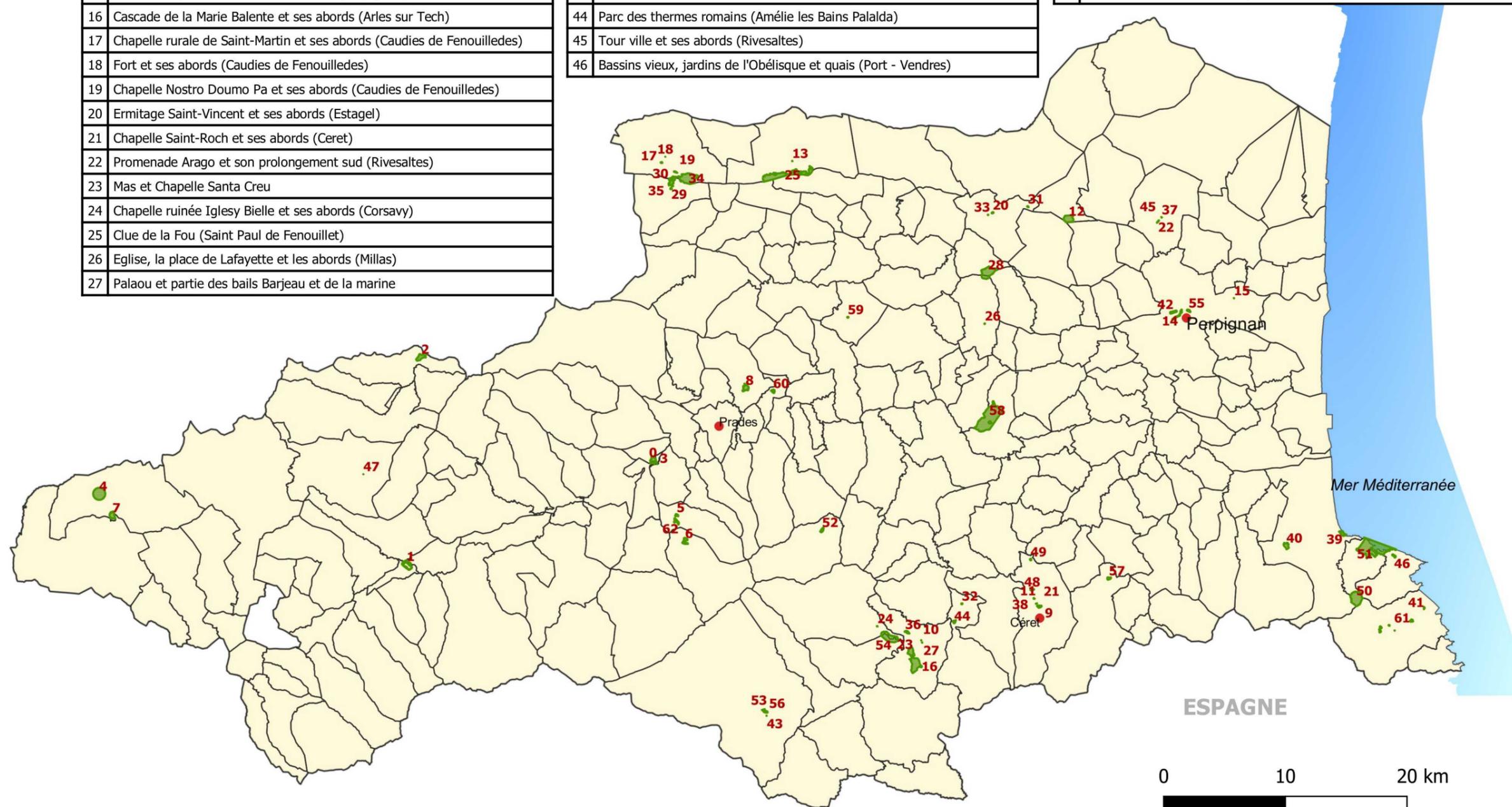
**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**SITES INSCRITS**

0	Terrains avoisinant le Fort Libéria (Villefranche de Conflent)
1	Glacis (Mont Louis)
2	Cours supérieur de la rivière Aude à Puyvalador
3	Terrains avoisinant les remparts
4	Col de Puymorens
5	Partie vieille de l'agglomération (Vernet les Bains)
6	Site de Saint-Martin du Canigou
7	Ruine de Castel Moro
8	Agglomération du village (Eus)
9	Mas et couvent des Capucins avec leurs abords (Cerret)
10	Tour saint Sauveur et ses abords (Arles sur Tech)
11	Place de l'Ormeau, ruelle d'Amour, fontaine d'Amour, le ravin (Cerret)
12	Ermitage de Notre Dame de Pene et Salt de la Donzelle (2448OT)
13	Chapitre et ses abords (St Paul de Fenouillet)
14	Cours et Quai de la Basse (Perpignan)
15	Tour et chapelle de château Roussillon (Perpignan)
16	Cascade de la Marie Balente et ses abords (Arles sur Tech)
17	Chapelle rurale de Saint-Martin et ses abords (Caudies de Fenouilledes)
18	Fort et ses abords (Caudies de Fenouilledes)
19	Chapelle Nostro Doumo Pa et ses abords (Caudies de Fenouilledes)
20	Ermitage Saint-Vincent et ses abords (Estagel)
21	Chapelle Saint-Roch et ses abords (Cerret)
22	Promenade Arago et son prolongement sud (Rivesaltes)
23	Mas et Chapelle Santa Creu
24	Chapelle ruinée Iglesy Bielle et ses abords (Corsavy)
25	Clue de la Fou (Saint Paul de Fenouillet)
26	Eglise, la place de Lafayette et les abords (Millas)
27	Palaou et partie des bails Barjeau et de la marine

28	Ermitage de Forca Real et ses abords (Millas, Montner)
29	Ruines du château de Sabarda et leurs abords (Fenouillet)
30	Gorges de Saint-Jaumes (Caudies de Fenouilledes)
31	Mas de jau, chapelle Sainte-Marie et leurs abords (Estagel)
32	Partie haute du village (Amelie les Bains - Palalda)
33	Place Arago (Estagel)
34	Ruines de Castel Fizel et ses abords (2348ET)
35	Ruines du château de Saint-Pierre et leurs abords (Fenouillet)
36	Chapelle Saint-Pierre et la vallée du Riuferrer (Arles sur Tech)
37	Place, tour de l'horloge et platane centenaire (Rivesaltes)
38	Porte d'Espagne (Cerret)
39	Rocher du Racou (Argeles sur Mer)
40	Ermitage Notre Dame de Vie et chapelle Sainte-Madeleine (Argeles sur Mer)
41	Ile grosse et monument Maillol (2549OT)
42	Jardins et promenades de la Pépinière (Perpignan)
43	Croix et calvaire de Gendreu
44	Parc des thermes romains (Amélie les Bains Palalda)
45	Tour ville et ses abords (Rivesaltes)
46	Bassins vieux, jardins de l'Obélisque et quais (Port - Vendres)

47	Porte, vestiges du vieux château et rochers (Les Angles)
48	Pont du Diable et ses abords
49	Ermitage Saint-Ferriol et ses abords immédiats
50	Tour Madeloc et ses abords (Collioure)
51	L'agglomération et ses abords
52	Site de Valmanya
53	Ravin du Rourre, rochers et pentes herbeuses (reliquat, Prats de Mollo)
54	Gorges de la Fou (Corsavy)
55	Square des platanes (Vernet les Bains)
56	Agglomération et ses abords (Prats de Mollo)
57	Chapelle Saint-Martin et ses abords (Maureillas)
58	Site du village, du château, ses remparts et extension (Castelnu)
59	Château et ses abords (Montalba)
60	Ensemble formé par le centre ancien (Marquixanes)
61	Hameaux de la route des Mas
62	Parc de la Station thermale (Vernet les Bains)



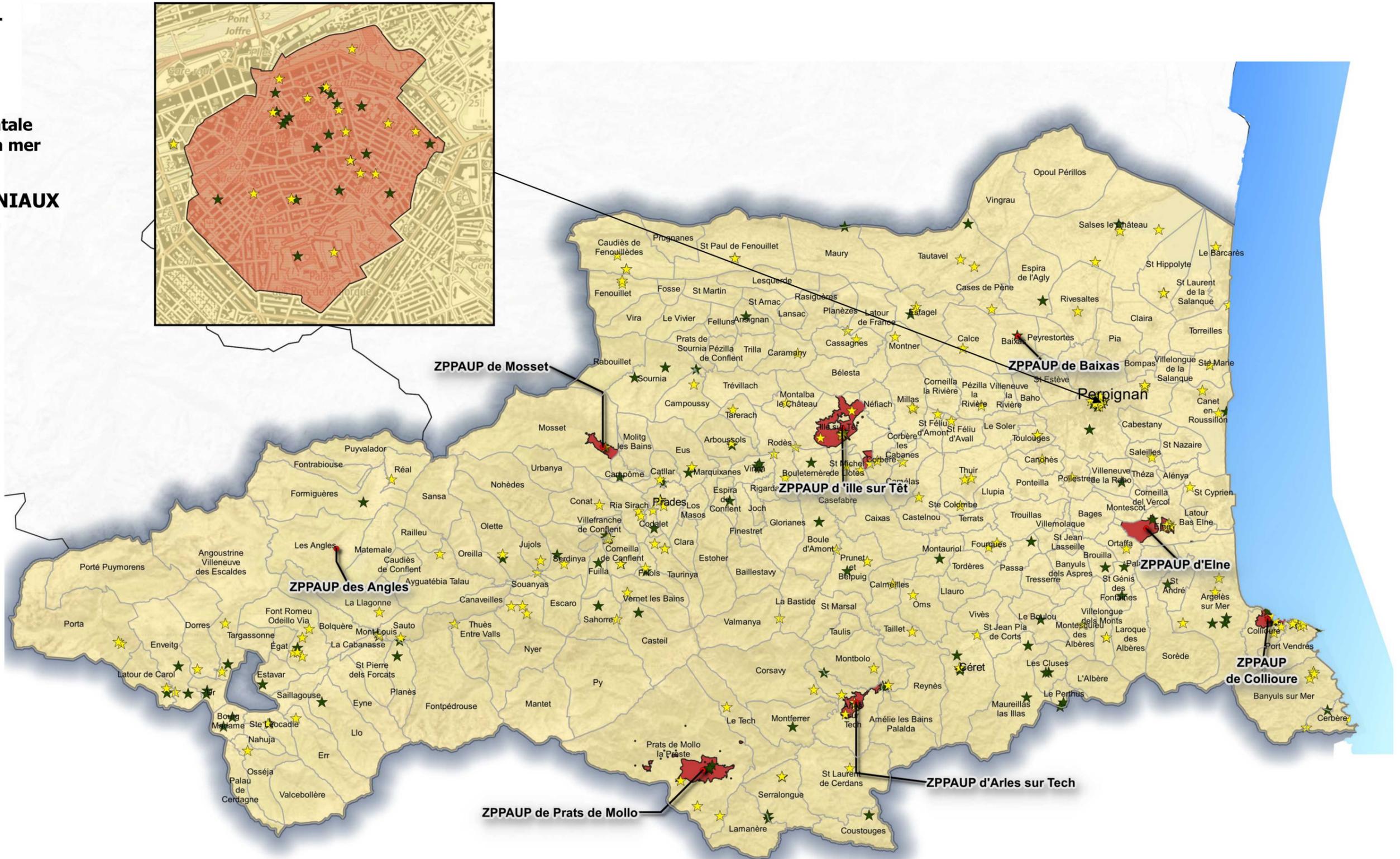


# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires et de la mer

## SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES



- ★ Monuments historiques classés
- ★ Monuments historiques inscrits
- Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP)
- Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de Perpignan





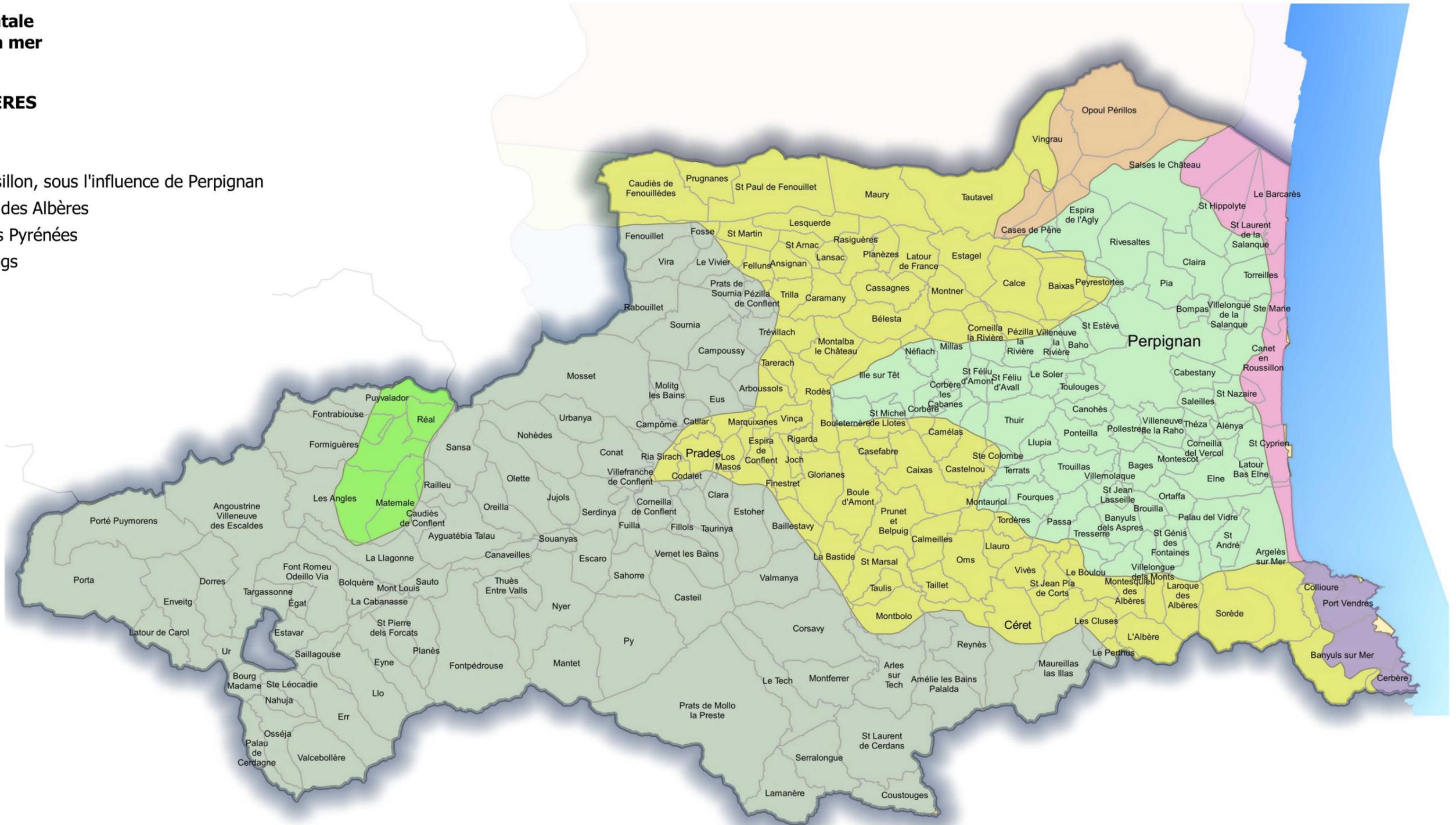
# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires et de la mer

## UNITES PAYSAGERES

- La plaine du Roussillon, sous l'influence de Perpignan
- Le littoral rocheux des Albères
- Les contreforts des Pyrénées
- Le littoral des étangs
- Les Corbières
- Les Pyrénées
- Capcir





**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

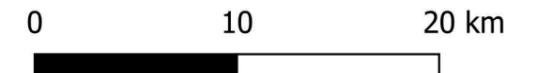
**STATIONS DE MESURE DE  
LA QUALITE DES EAUX**



● Points de surveillance de la qualité des eaux

**Cours d'eaux principaux**

- el segre
- fleuve la têt
- fleuve l'agly
- fleuve l'aude
- fleuve le réart
- fleuve le tech
- Cours d'eaux secondaires





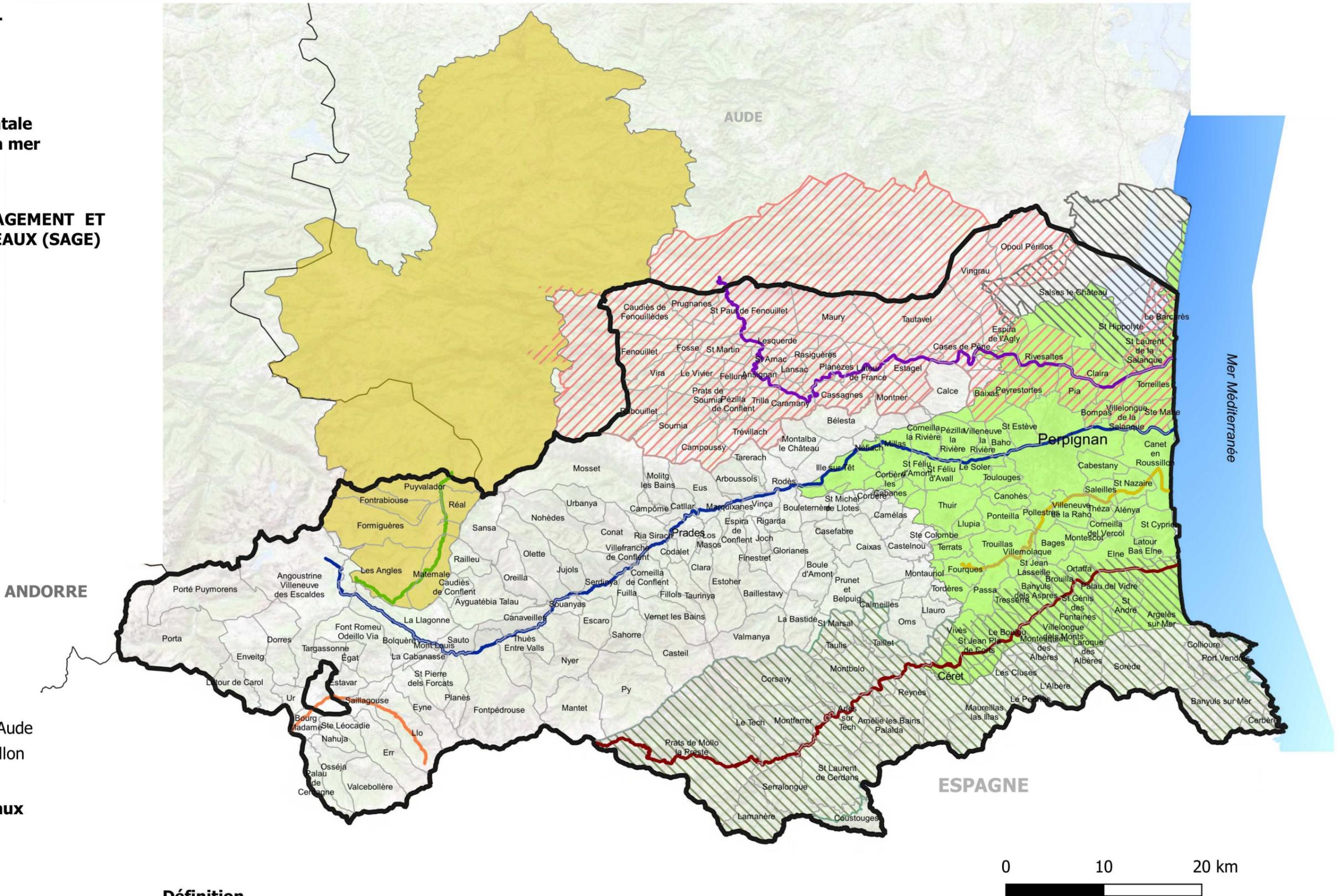


# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires et de la mer

## SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)



### Périmètre des SAGE

- Agly
- Tech-Albères
- Haute Vallée de l'Aude
- Nappes du Roussillon
- Salses-Leucate

### Cours d'eau principaux

- el segre
- fleuve la têt
- fleuve l'agly
- fleuve l'aude
- fleuve le réart
- fleuve le tech

### Définition

Le Shéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) est un document élaboré par la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) qui fixe des objectifs en matière de gestion de l'eau et un règlement pour les atteindre.

Le S.A.G.E est doté d'une portée juridique. Par exemple les documents d'urbanisme (SCOT et PLU) doivent être compatibles avec les objectifs du S.A.G.E. Par ailleurs le Préfet ne peut délivrer une autorisation " loi sur l'eau" qui ne serait pas compatible avec le règlement du S.A.G.E.

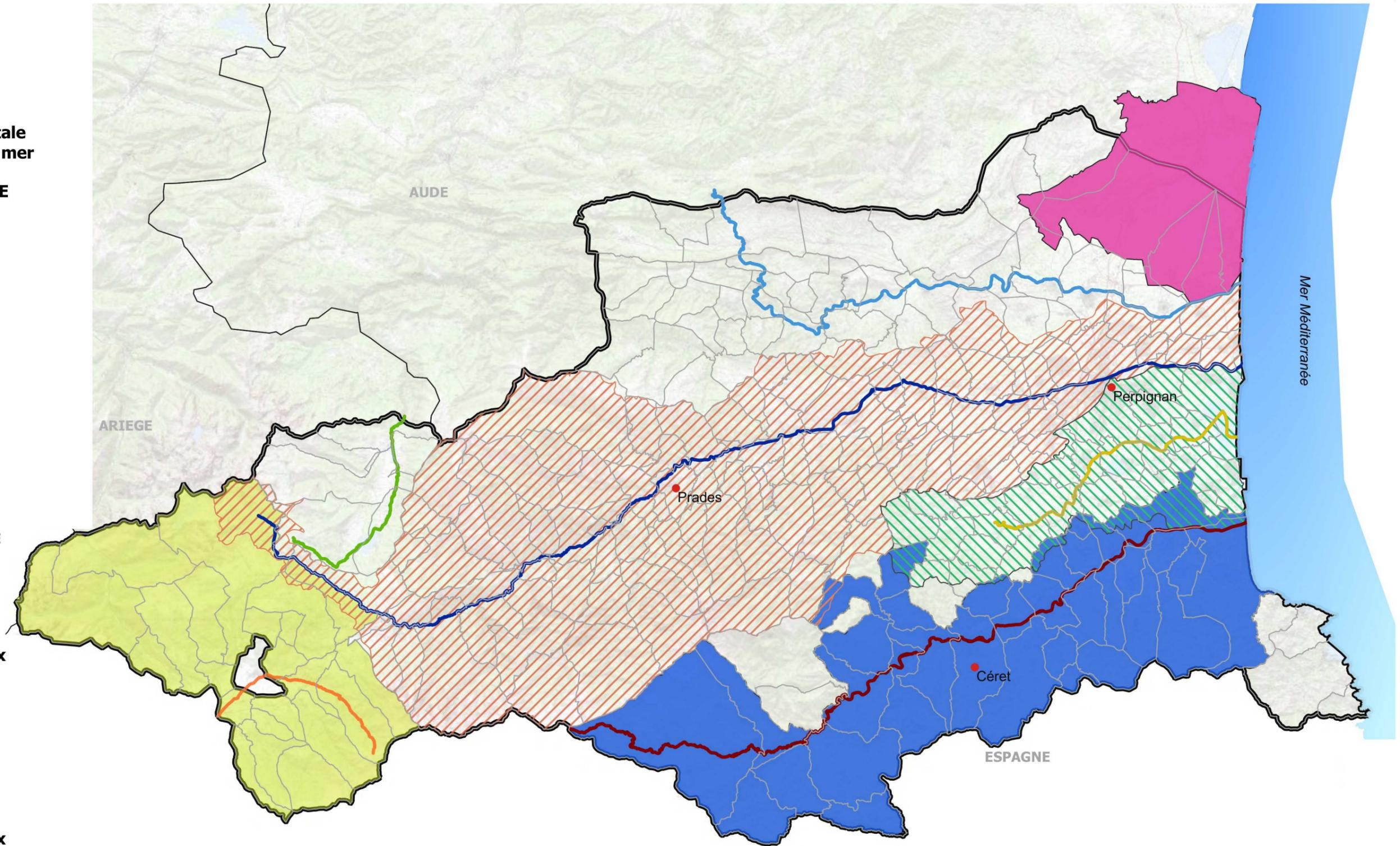


# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires et de la mer

## CONTRATS DE RIVIERE



### Cours d'eau principaux

- La Têt
- L'Agly
- L'Aude
- Le Réart
- Le Tech
- El Segre

### Cours d'eau principaux

- ▨ Contrat de l'étang de Canet St-Nazaire
- Contrat Salses-Leucate
- Contrat Sègre
- Contrat Tech
- ▨ Contrat Têt - Bourdigou

### Définition

Un contrat de rivière est un outil de programmation technique et financier, élaboré par un comité de rivière, à l'échelle d'un bassin versant. C'est le pendant opérationnel du SAGE en ce qu'il établit un programme d'actions à entreprendre pour atteindre les objectifs d'atteinte du "bon état" inscrit au SDAGE et au SAGE.



# Risques majeurs

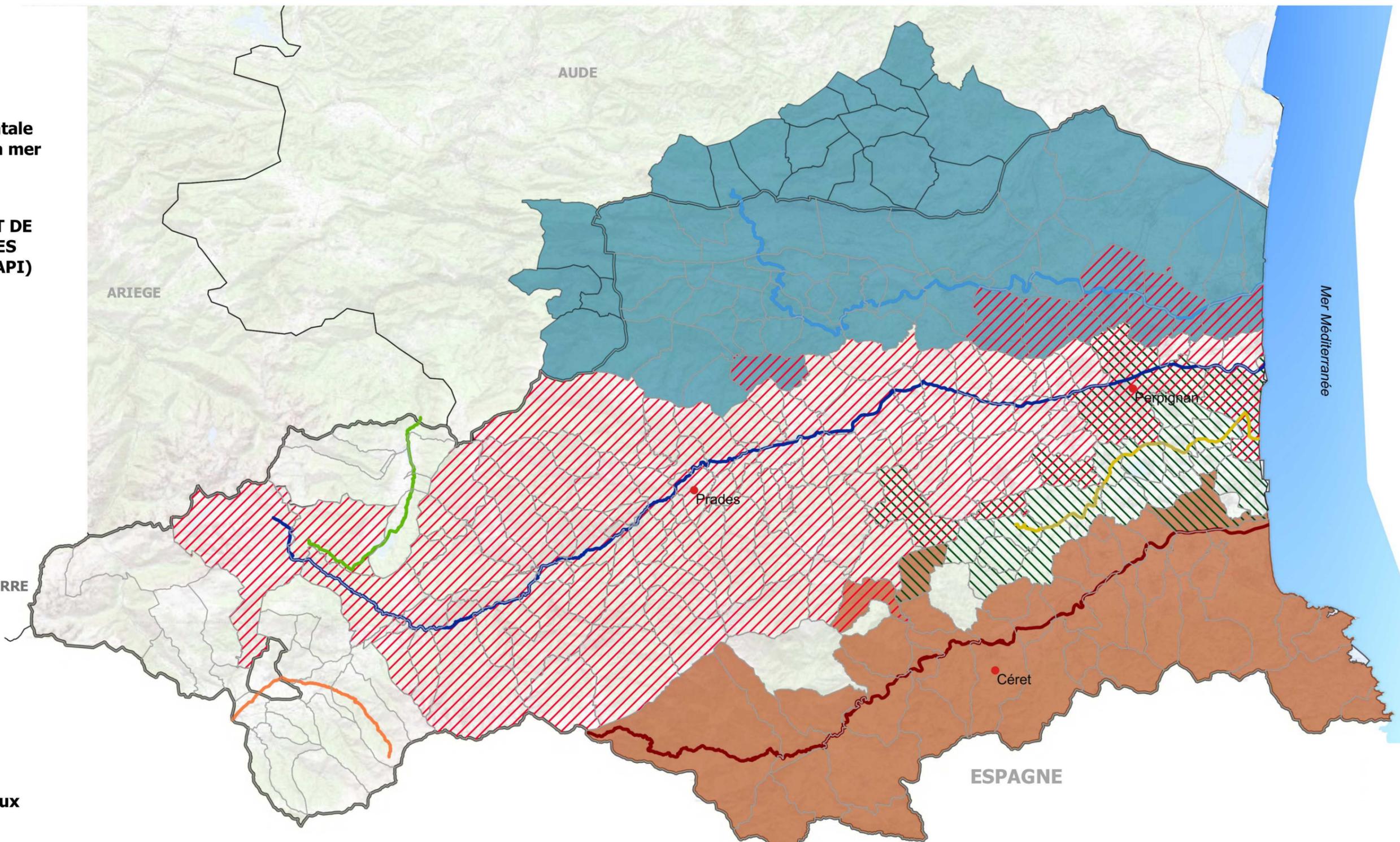


# PRÉFET DES PYRÉNÉES ORIENTALES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires et de la mer

## PLAN D'ACTION ET DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI)



### Périmètre des PAPI

- PAPI Réart
- PAPI Tech
- PAPI Têt
- PAPI Agly

### Cours d'eau principaux

- fleuve la têt
- fleuve l'agly
- fleuve le réart
- fleuve le tech
- fleuve l'aude
- el segre
- Cours d'eau secondaires

### Définition

Le programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) est un outil de programmation technique et financier destiné à gérer le risque inondation.  
Le PAPI ambitionne de réduire les conséquences des inondations sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

0 10 20 km





# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires et de la mer

## TERRITOIRE A RISQUE IMPORTANT D'INONDATION (TRI)



### Périmètre des TRI

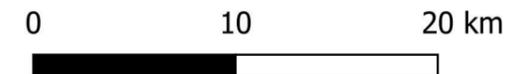
TRI Perpignan-Saint-Cyprien

### Cours d'eau principaux

- fleuve la têt
- fleuve l'agly
- fleuve l'aude
- fleuve le réart
- fleuve le tech
- el segre
- Cours d'eau secondaires

### Définition

Les TRI, notion apportée par la "Directive inondation", sont des territoires où se concentrent les principaux enjeux (population et économie) exposés à l'inondation.



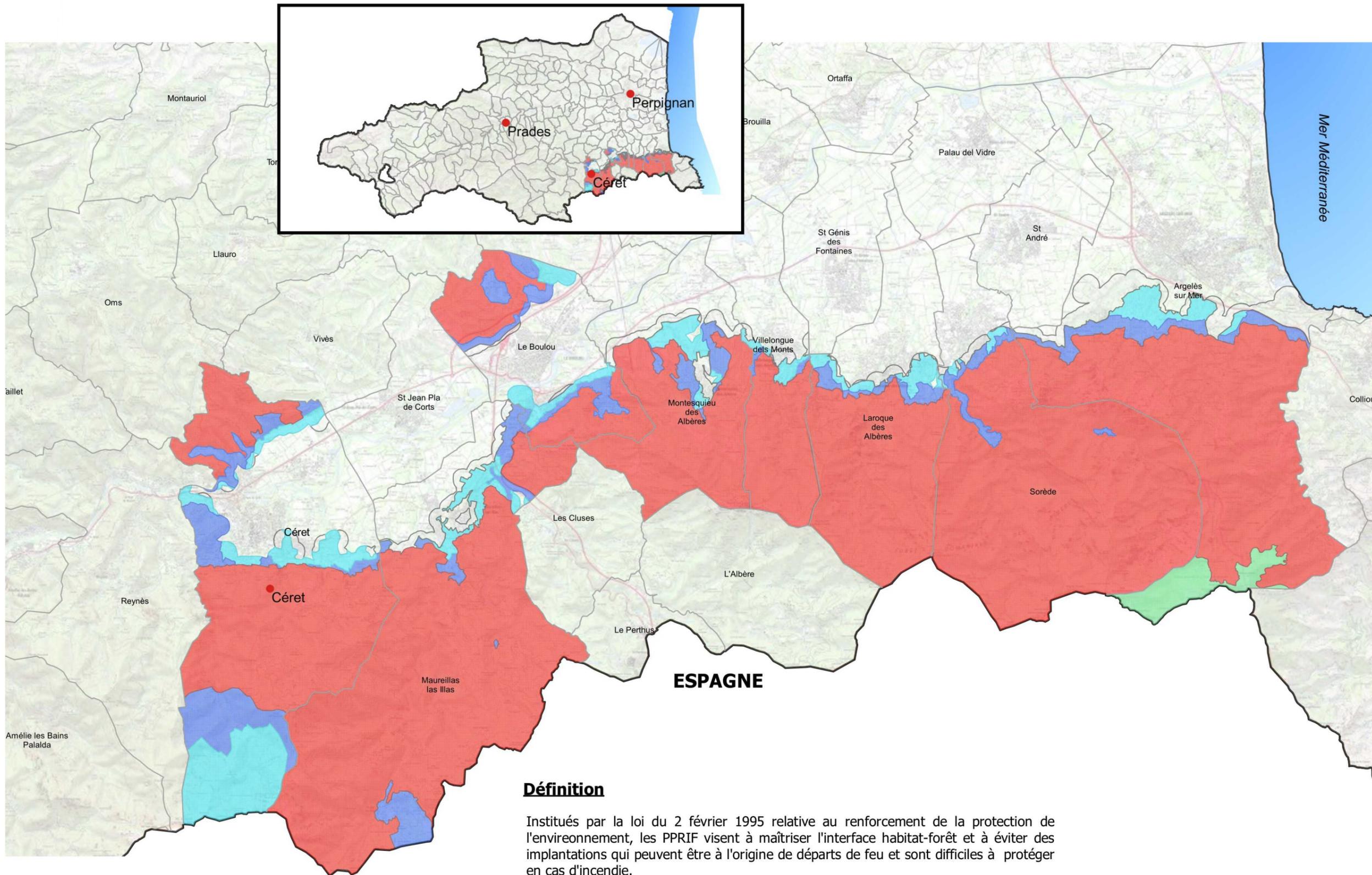


# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires et de la mer

## PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INCENDIE DE FORET (PPRIF)



### Zonage des communes concernées par un PPRIF

- Zone rouge - risque fort à très fort
- Zone bleue - risque moyen à assez fort
- Zone bleue - risque modéré
- Zone bleue - espace naturel sans enjeu
- Zone blanche

### Définition

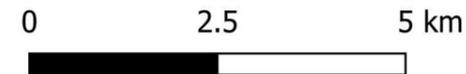
Institués par la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, les PPRIF visent à maîtriser l'interface habitat-forêt et à éviter des implantations qui peuvent être à l'origine de départs de feu et sont difficiles à protéger en cas d'incendie.

Ils répondent aux objectifs de non aggravation de l'exposition et de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens en :

- délimitant des zones d'exposition aux risques à l'intérieur desquelles des constructions ou des aménagements sont interdits.
- définissant des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde des constructions et aménagements existants.

Les PPRIF s'appliquent en complément de l'obligation de débroussaillage prévue par le code forestier.

Etablis à l'échelle communale ou intercommunale, ils ciblent prioritairement les territoires exposés à des niveaux de risque importants et à une pression foncière forte. Le département des Pyrénées Orientales recense à ce jour 8 PPRIF.





# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

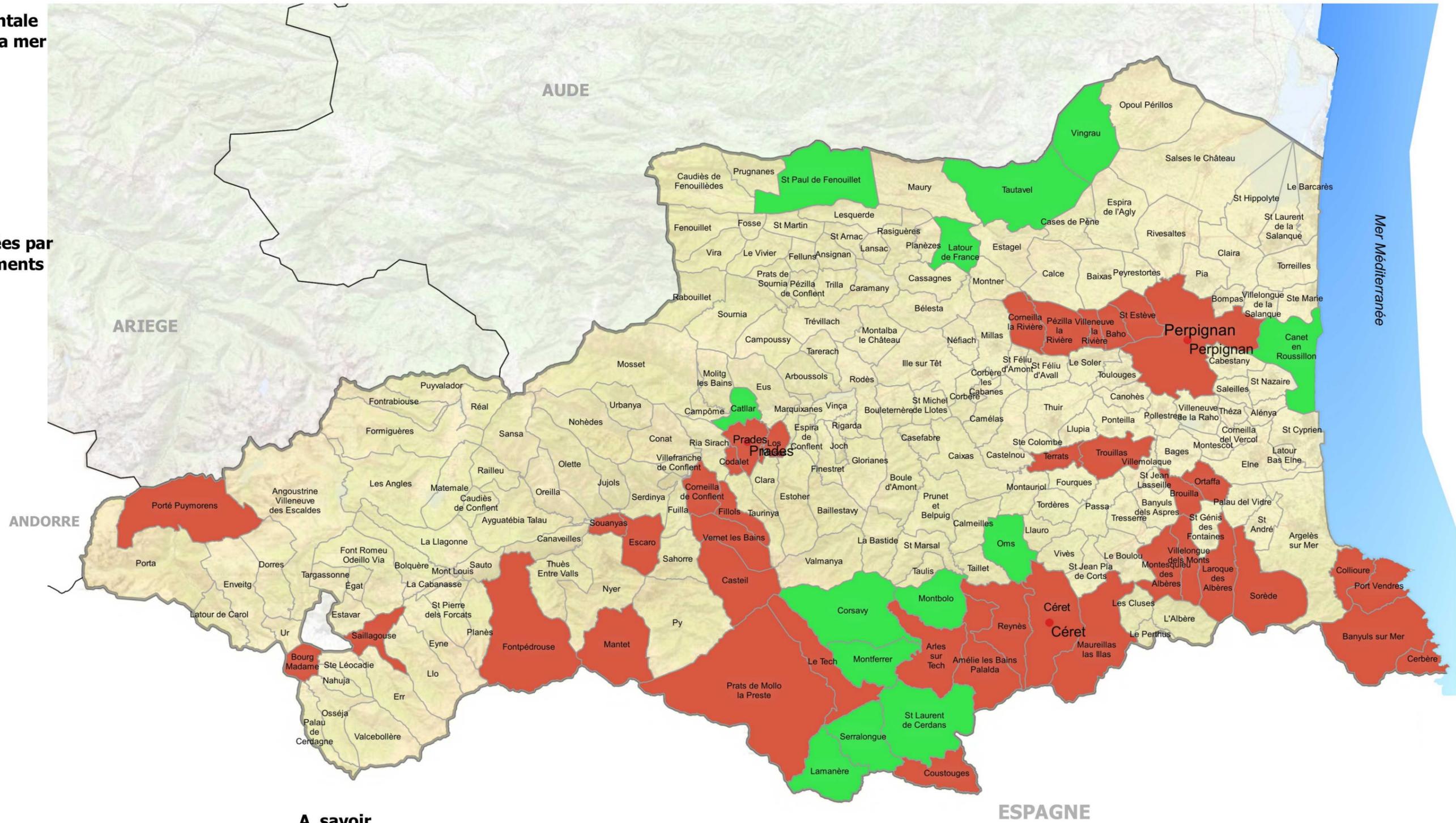
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires et de la mer

## RISQUE LIÉ AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN

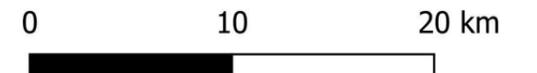
Communes concernées par  
un risque de mouvements  
de terrain

- Risque moyen
- Risque fort



### A savoir

Les mouvements de terrain sont des manifestations du déplacement gravitaire de masses de terrain déstabilisées sous l'effet de sollicitations naturelles (fonte des neiges, pluviométrie anormalement forte, séisme, etc) ou anthropiques (terrassement, vibration, déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères, etc).





# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

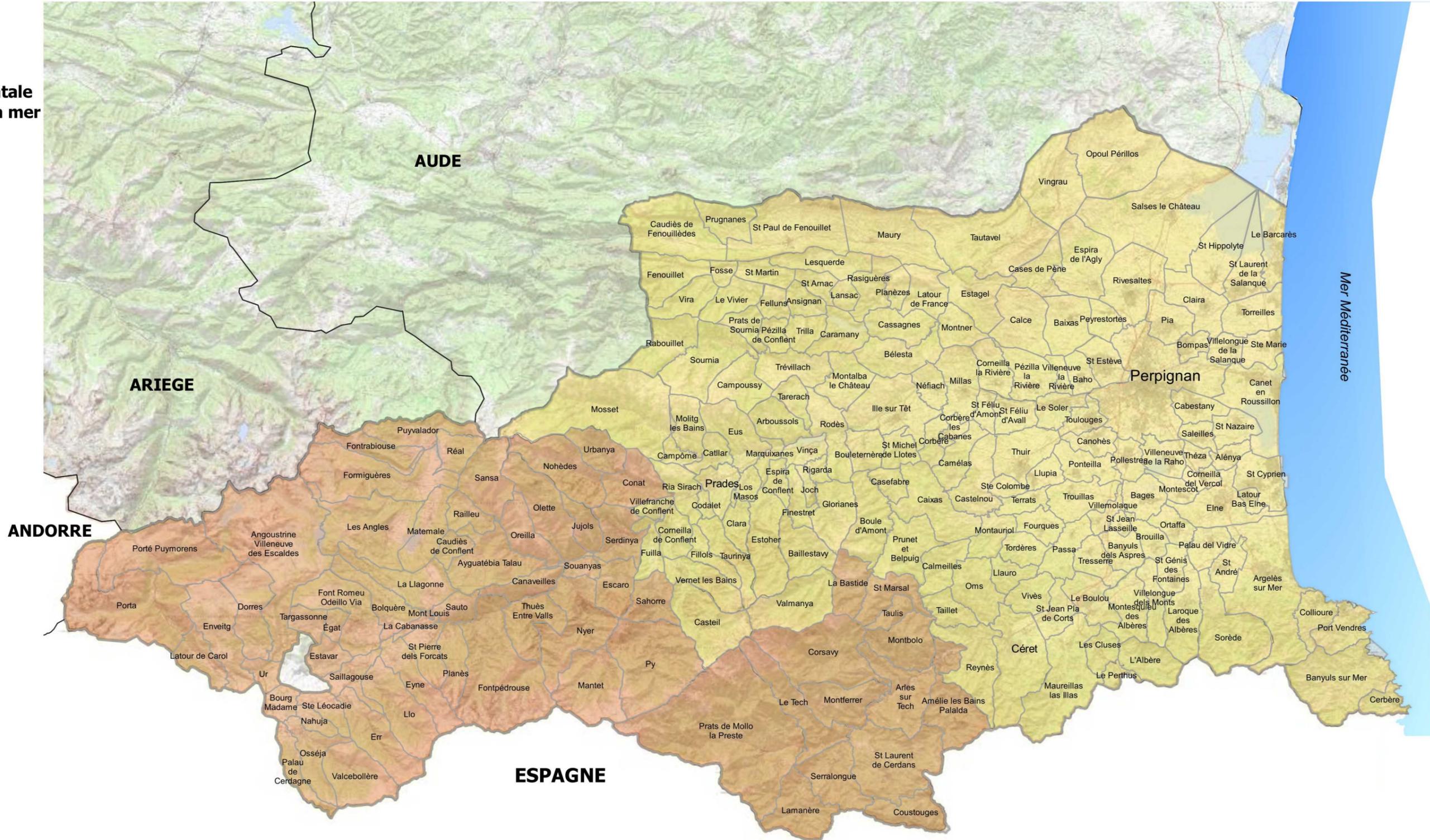
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires et de la mer

## ALEA SISMIQUE

### Type d'aléa

- modéré
- moyen



### A savoir

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur le long d'une faille se prolongeant parfois jusqu'en surface.  
La nouvelle réglementation nationale sismique, appelée "Plan séisme", date de 2010 et intègre les dernières évolutions de connaissance dans le domaine

0 10 20 km



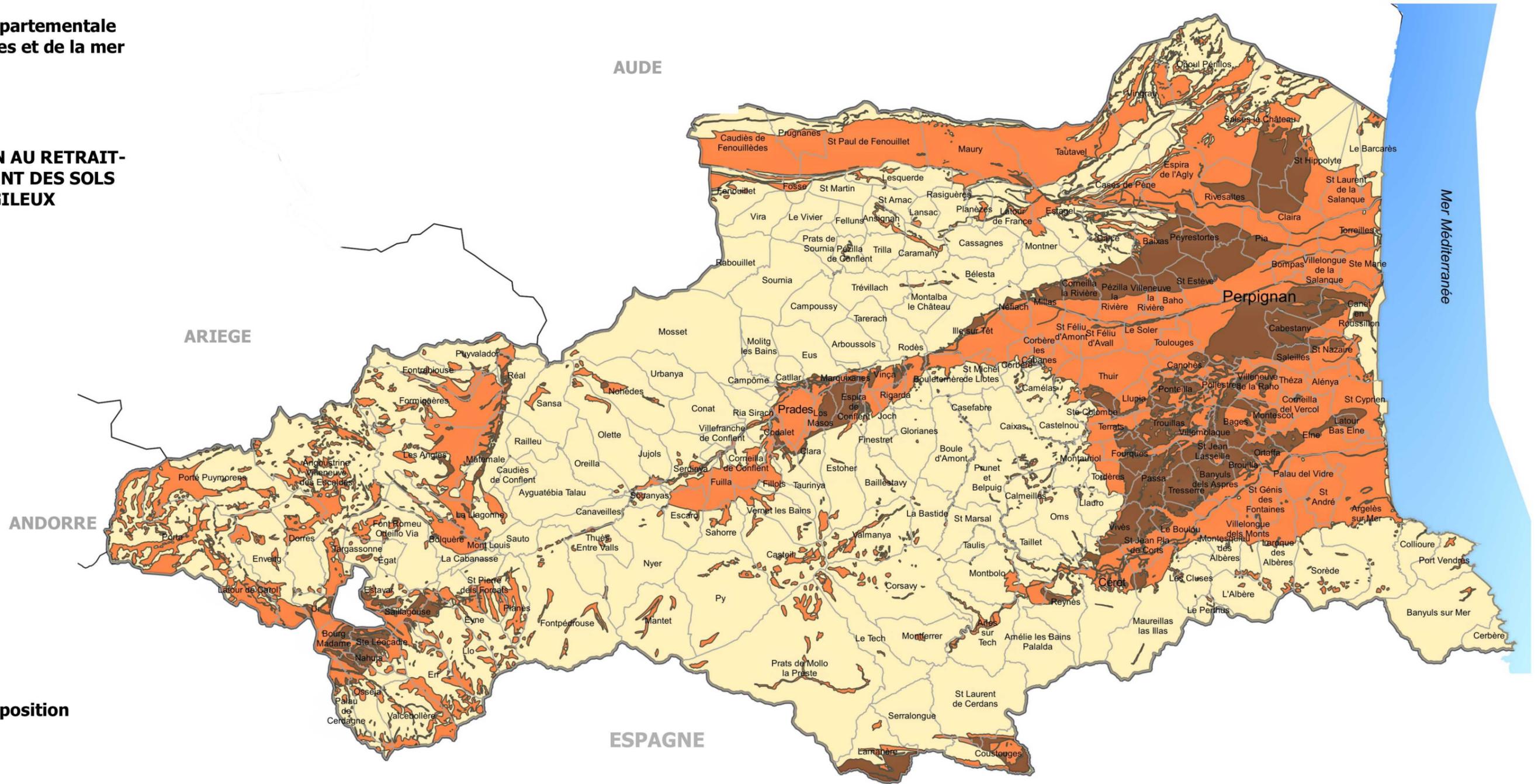


# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires et de la mer

## EXPOSITION AU RETRAIT- GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX



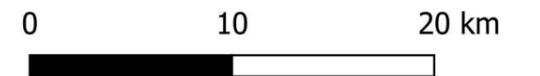
### Niveau d'exposition

- Faible
- Moyen

### A savoir

Dans certains terrains argileux, les variations de la quantité d'eau produisent des gonflements (périodes humide) et des tassements (période sèche) et peuvent avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles notamment.

L'ensemble des sols argileux ou marneux sont sensibles au phénomène dans des proportions variables.





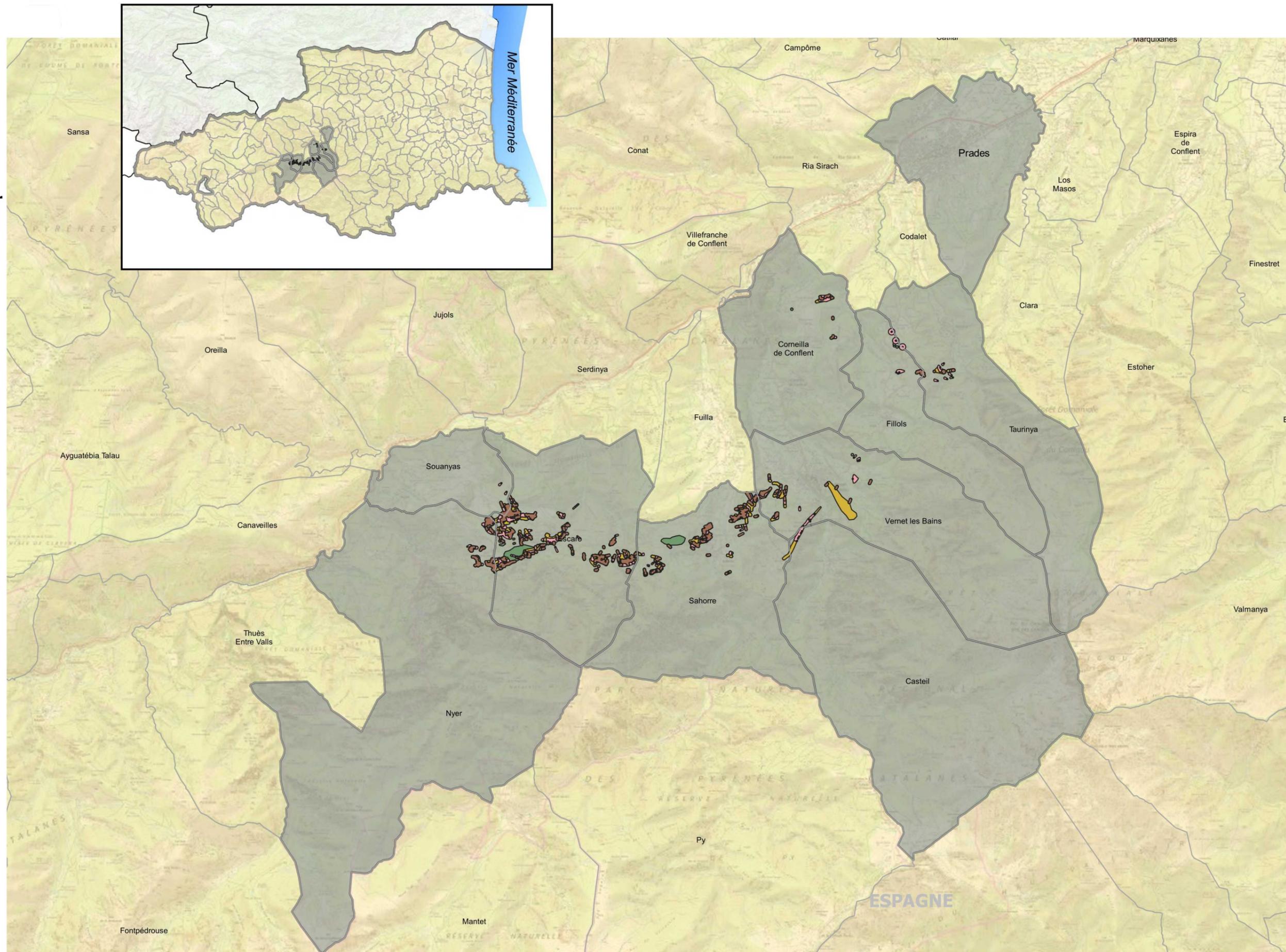
# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

## RISQUE MINIER

- Communes concernées
- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible
- Aléa instabilité pente



### A savoir

Depuis quelques décennies, l'exploitation des mines s'est fortement ralentie en France, fermées pour la plupart. L'aléa minier le plus marquant correspond aux mouvements de terrains liés à l'évolution des cavités d'où l'on a extrait charbon, pétrole, gaz naturel ou sel (gemme, potasse) et différents métaux, à ciel ouvert ou souterraines, abandonnées du fait de l'arrêt de l'exploitation. Ces cavités peuvent induire des désordres en surface pouvant affecter la sécurité des personnes et des biens.



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**

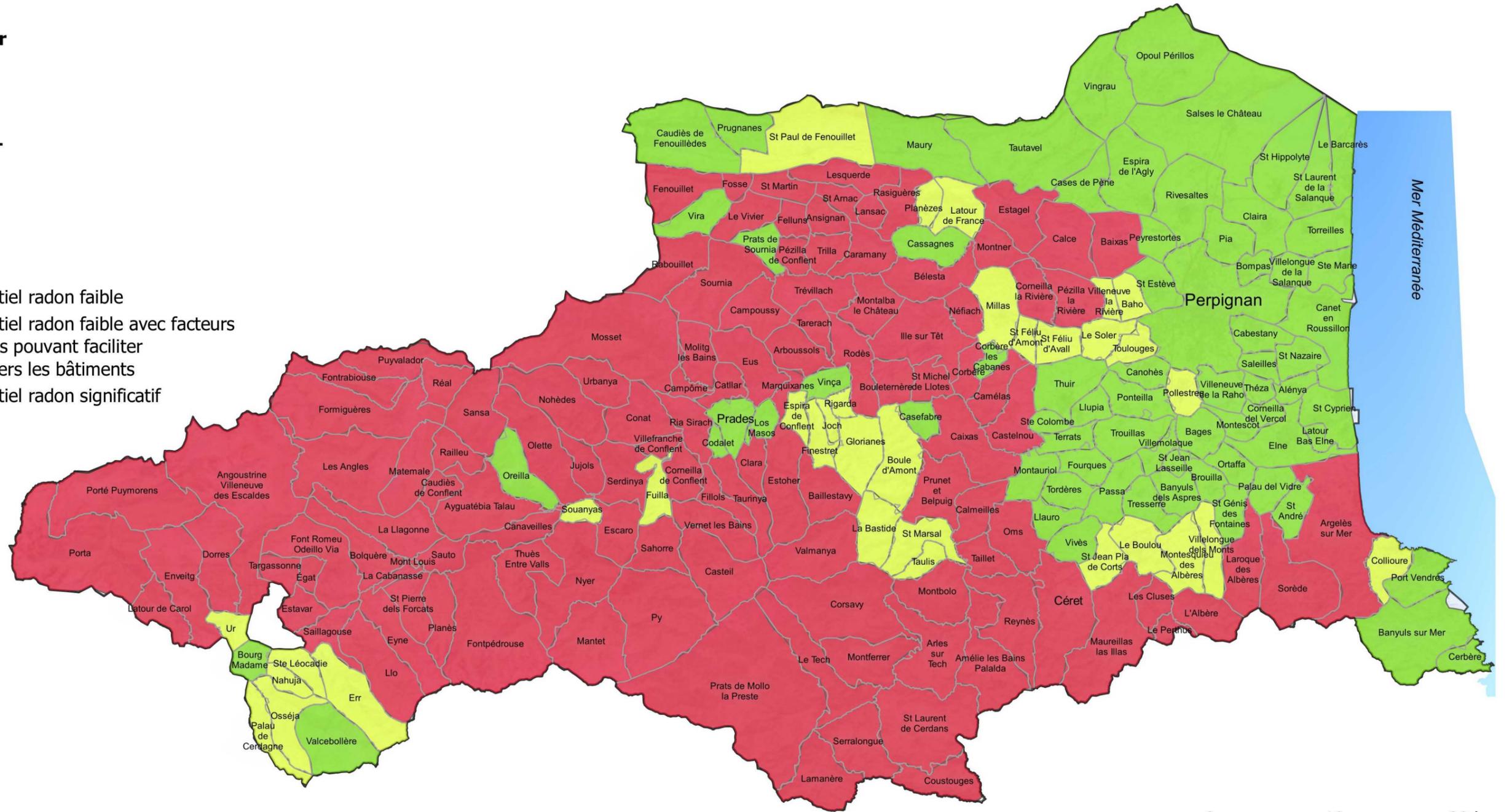
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**ZONAGE EN POTENTIEL  
RADON**

**Type de risques**

- Zone 1 : zones à potentiel radon faible
- Zone 2 : zones à potentiel radon faible avec facteurs géologiques particuliers pouvant faciliter le transfert de radon vers les bâtiments
- Zone 3 : zones à potentiel radon significatif



**Selon la loi**

Le radon est un gaz radioactif produit par la désintégration naturelle de l'uranium présent dans les roches. Cancérigène pulmonaire, il peut présenter un risque pour la santé lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments. La connaissance des caractéristiques des formations géologiques sur le territoire permet d'identifier les zones sur lesquelles la présence de radon à des concentrations élevées dans les bâtiments est la plus probable. Ce travail, réalisé par l' IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire) à la demande de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, a permis d'établir une cartographie du potentiel radon couvrant l'ensemble du territoire métropolitain.



# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires et de la mer

## INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT -TYPE SEVESO-

Dépôt d'Opoul-Périllos. SSH. Seuil Haut (Séveso III)



### A savoir

Corollaire du développement industriel puis technologique, l'augmentation des risques s'est accrue, accentuée par le rapprochement des enjeux à proximité de la source.

Un risque technologique majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement.

0 10 20 km





# **Économie agricole**

# **Agriculture durable**

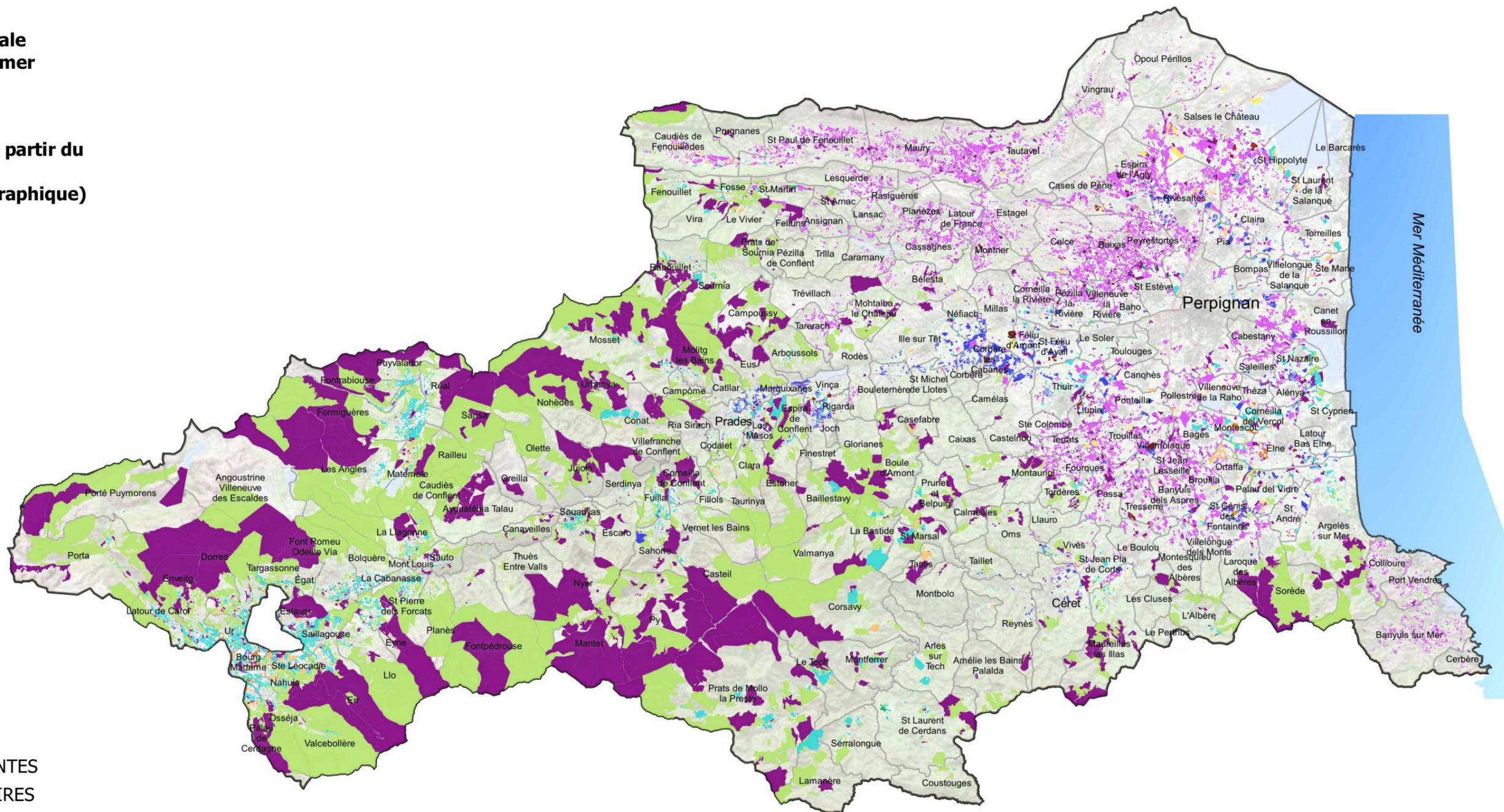


**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**

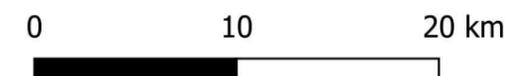
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**Répartition culturelle à partir du  
RPG 2018  
(Registre Parcellaire Graphique)**



- ARBORICULTURE
- ESTIVES LANDES
- FRUITS A COQUE
- LEGUMES-FLEURS
- OLIVIERS
- ORGE
- PRAIRIES PERMANENTES
- PRAIRIES TEMPORAIRES
- VERGERS
- VIGNES
- DIVERS



**Définition**

Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) est un système d'information géographique permettant l'identification des parcelles agricoles, géré par l'ASP (Agence de Service et de Paiement). Une version anonyme des données graphiques du RPG associées à certaines des données déclarées par les exploitants sont diffusées. Ces données fournissent des informations détaillées sur l'occupation du sol et les structures foncières.

Le RPG permet de connaître la localisation et certaines caractéristiques des parcelles et ilots des exploitants agricoles ayant déposé une déclaration en vue d'une aide de la PAC (Politique Agricole Commune).

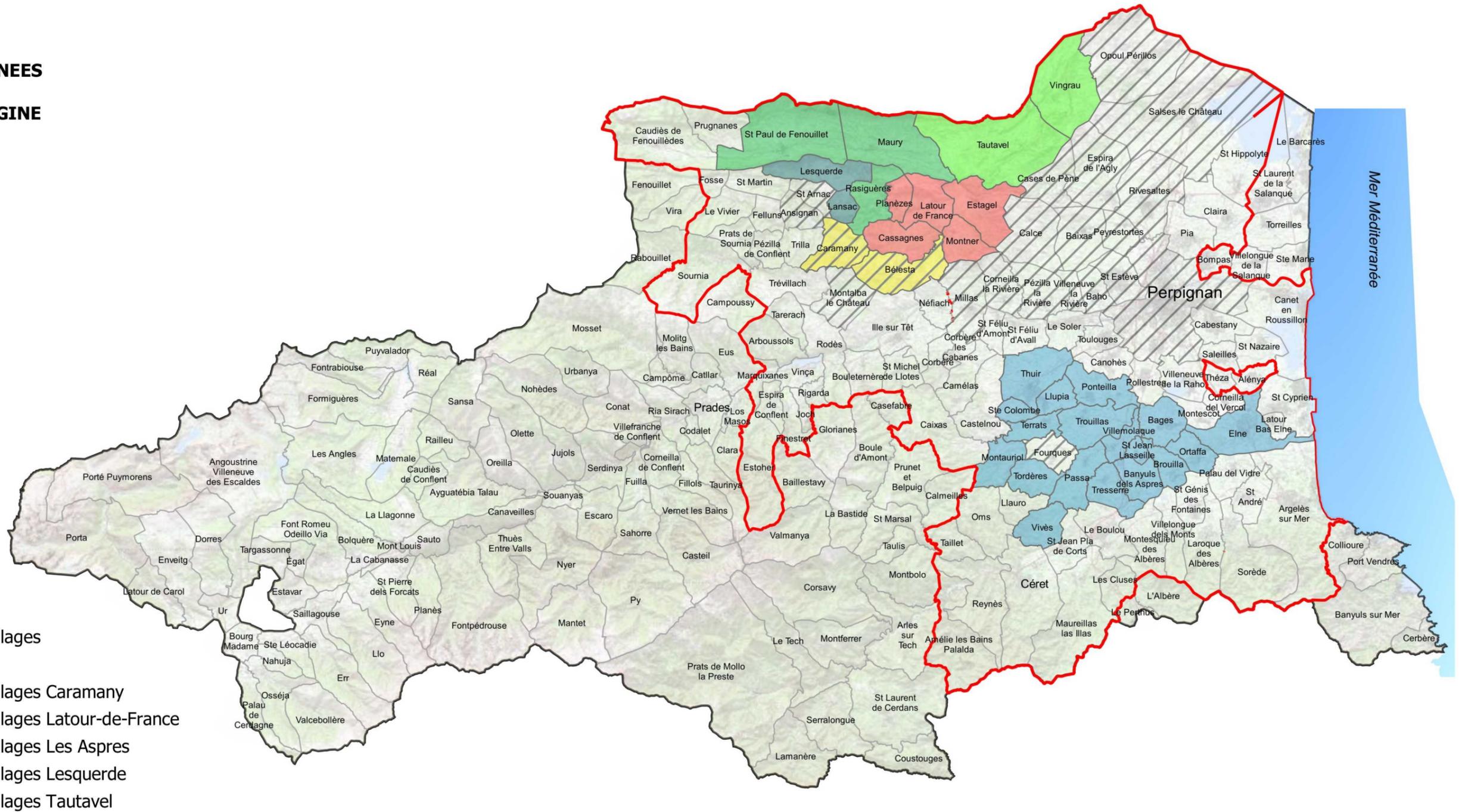


# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires et de la mer

## COMMUNES CONCERNÉES PAR UNE APPELLATION D'ORIGINE PROTÉGÉE VINS COTES DU ROUSSILLON



Cotes du Roussillon

Cotes du Roussillon Villages

Maury

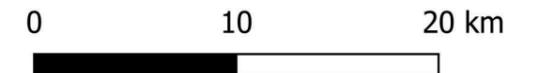
Cotes du Roussillon Villages Caramany

Cotes du Roussillon Villages Latour-de-France

Cotes du Roussillon Villages Les Aspres

Cotes du Roussillon Villages Lesquerde

Cotes du Roussillon Villages Tautavel





# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

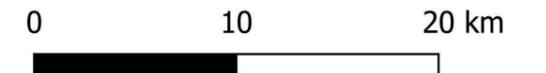
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires et de la mer

## APPELLATION D'ORIGINE CONTROLEE LANGUEDOC & VINS/GRANDS CRUS-MUSCAT



- Banyuls & Collioure
- Rivesaltes
- Languedoc





# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

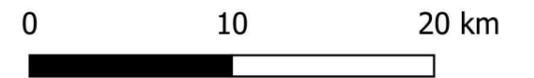
**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

## APPELLATION D'ORIGINE PROTÉGÉE -AUTRES-



 Abricots rouges du Roussillon

 Béa du Roussillon



# Aménagement Planification - Énergie

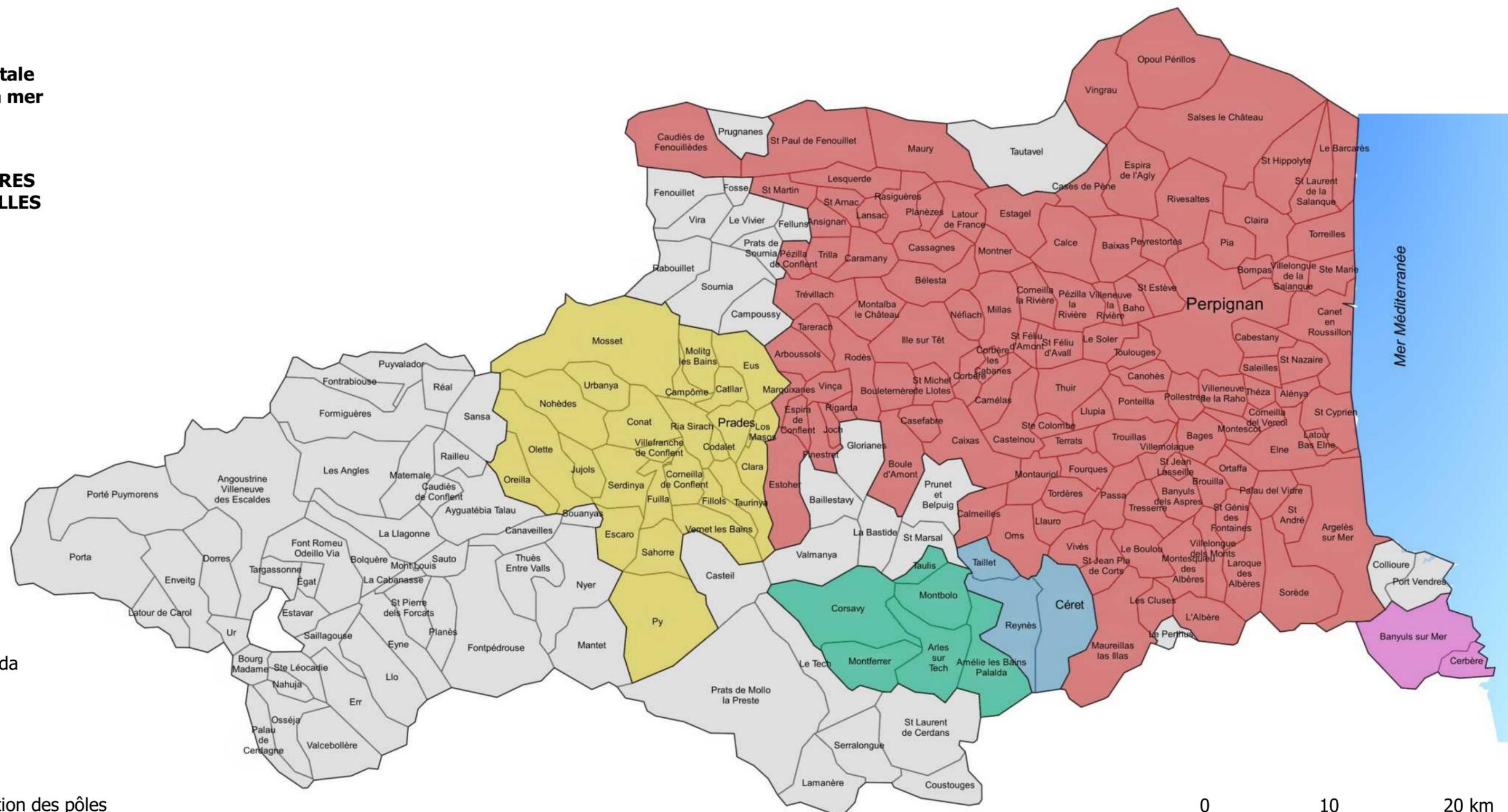


# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires et de la mer

## DELIMITATION DES AIRES D'ATTRACTION DES VILLES



- Amélie-les-Bains-Palalda
- Banyuls-sur-Mer
- Céret
- Perpignan
- Prades
- Commune hors attraction des pôles

### Définition

Une aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'un seul tenant qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail.

Le zonage en aire d'attraction des villes succède au zonage en aires urbaines de 2010.

Une aire est constituée d'un pôle et d'une couronne.

- Les pôles sont déterminés principalement à partir de critères de densité et de population totale, suivant une méthodologie cohérente avec celle de la grille communale de densité. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que les communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois soient considérées comme des pôles.

Au sein du pôle, la commune la plus peuplée est appelée commune-centre.

Si un pôle envoie au moins 15% de ses actifs travailler dans un autre pôle de même niveau, les deux pôles sont associés et forment ensemble le cœur d'une aire d'attraction.

- Les communes qui envoient au moins 15% de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la couronne de l'aire.



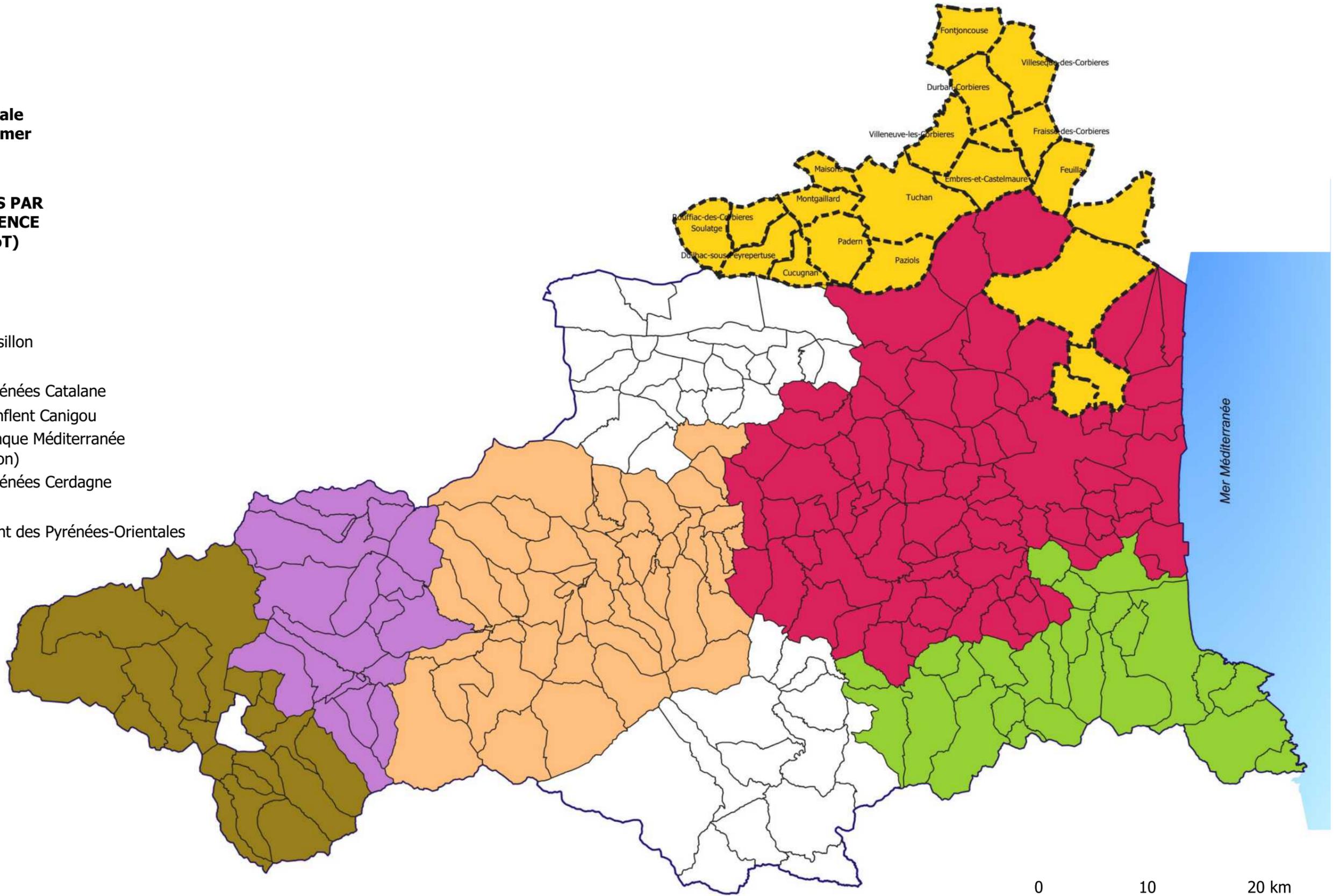
**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**COMMUNES COUVERTES PAR  
UN SCHEMA DE COHERENCE  
TERRITORIALE (SCoT)**

- SCoT Plaine du Roussillon
- SCoT Littoral Sud
- PLUi valant SCoT Pyrénées Catalane
- PLUi valant SCoT Conflent Canigou
- SCoT Corbières Salanque Méditerranée (en cours d'élaboration)
- PLUi valant SCoT Pyrénées Cerdagne
- Pas de SCoT
- Limite du département des Pyrénées-Orientales



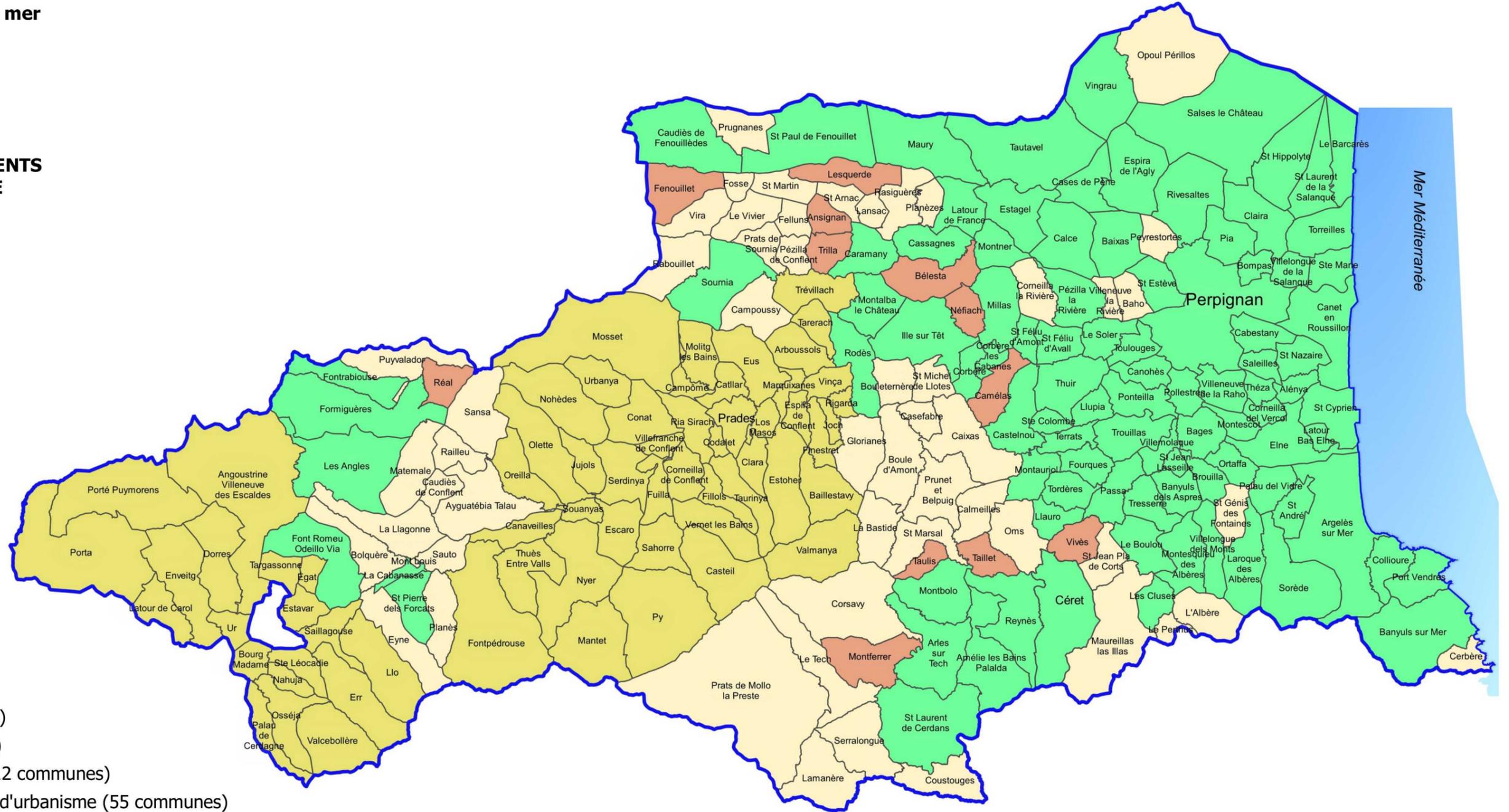


**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**

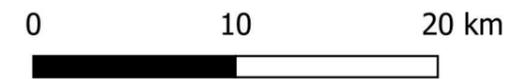
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**ETAT DES DOCUMENTS  
D'URBANISME**



- PLUi (64 communes)
- PLU (96 communes)
- Carte communale (12 communes)
- Règlement national d'urbanisme (55 communes)





**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

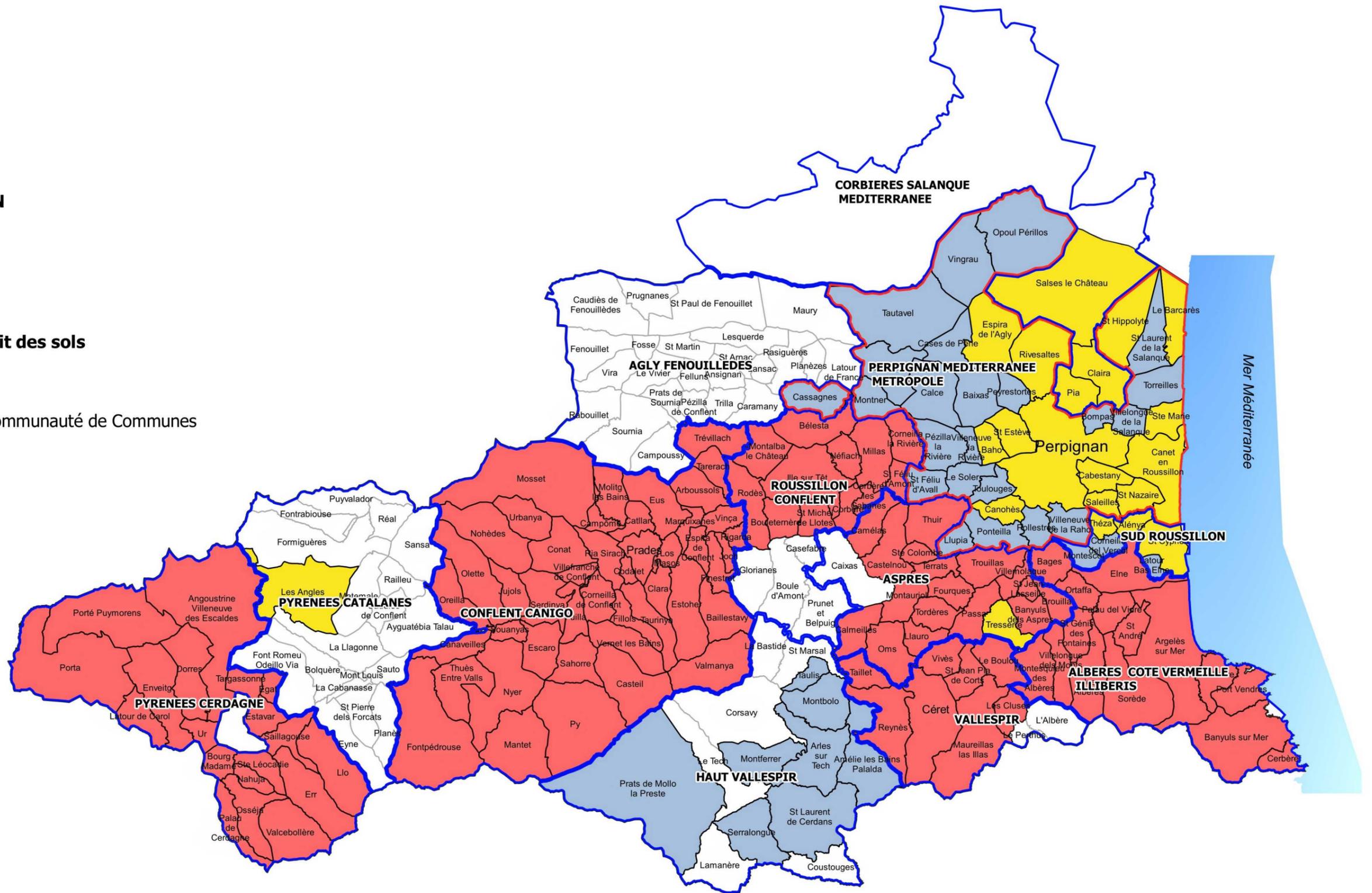
**INSTRUCTION APPLICATION  
DU DROIT DES SOLS (ADS)**

**Autonomie en matière de droit des sols**

-  Instruction par convention
-  Instruction
-  Instruction mutualisée en Communauté de Communes
-  Instruction Etat

**Type d'intercommunalité**

-  Communauté Urbaine
-  Communauté de Communes



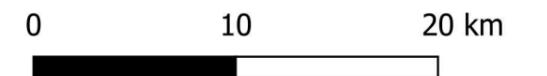
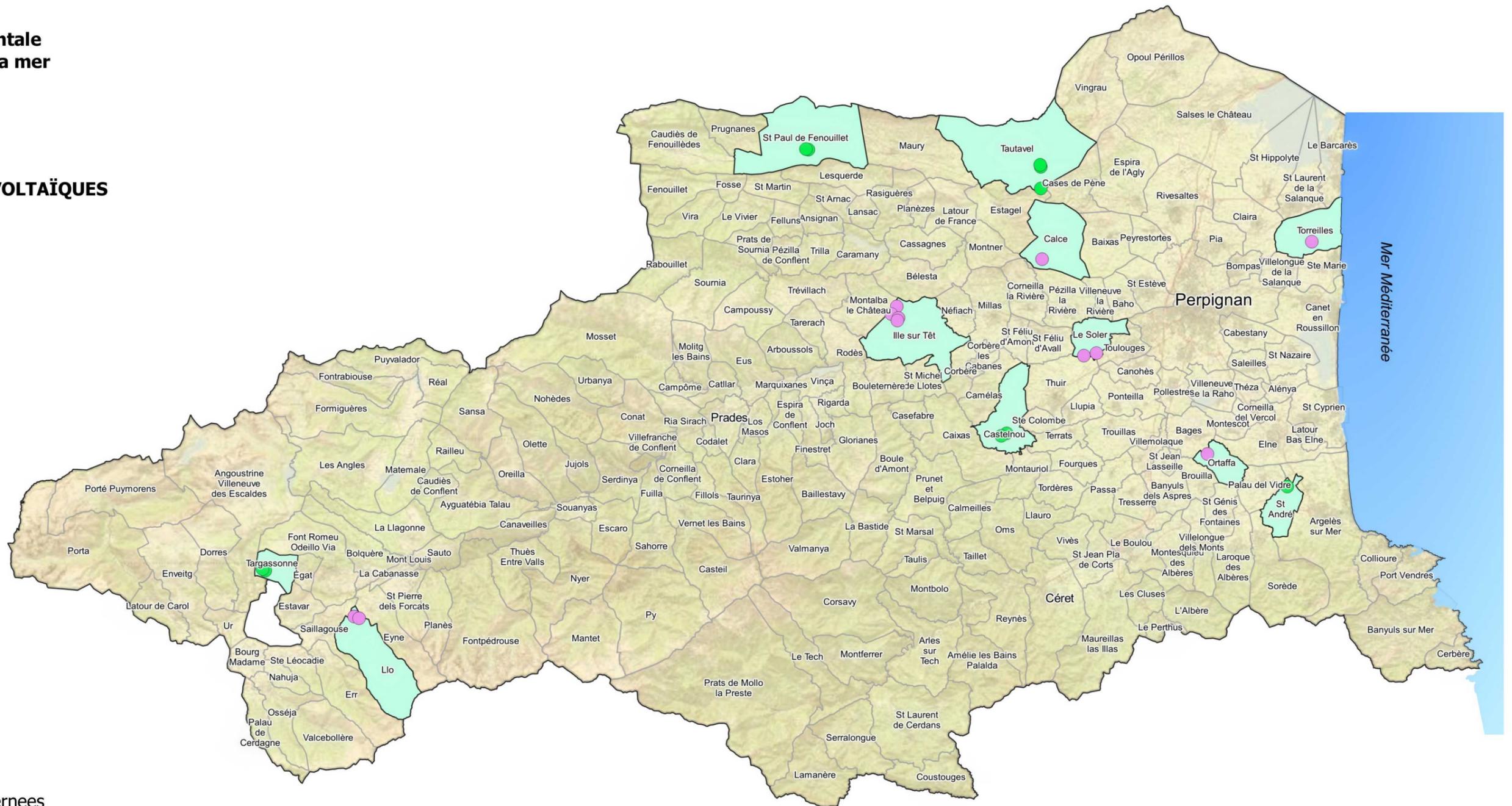


# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires et de la mer

## CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL



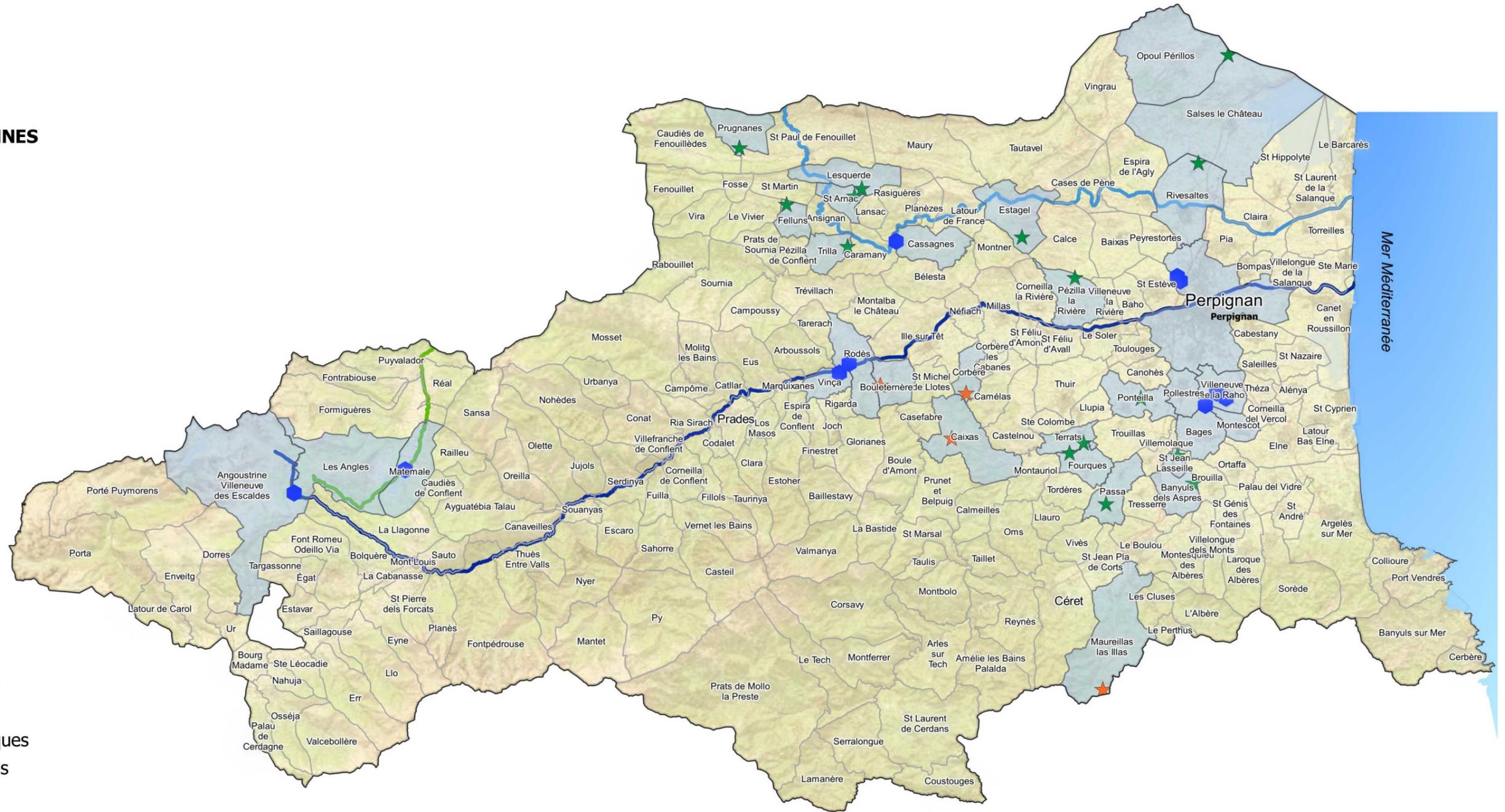


# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

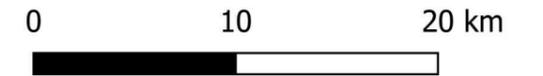
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires et de la mer

## INSTALLATIONS EOLIENNES ET HYDRAULIQUES



- ★ Parc éolien en service
- ★ Parc éolien en projet
- Installations hydrauliques
- Communes concernées



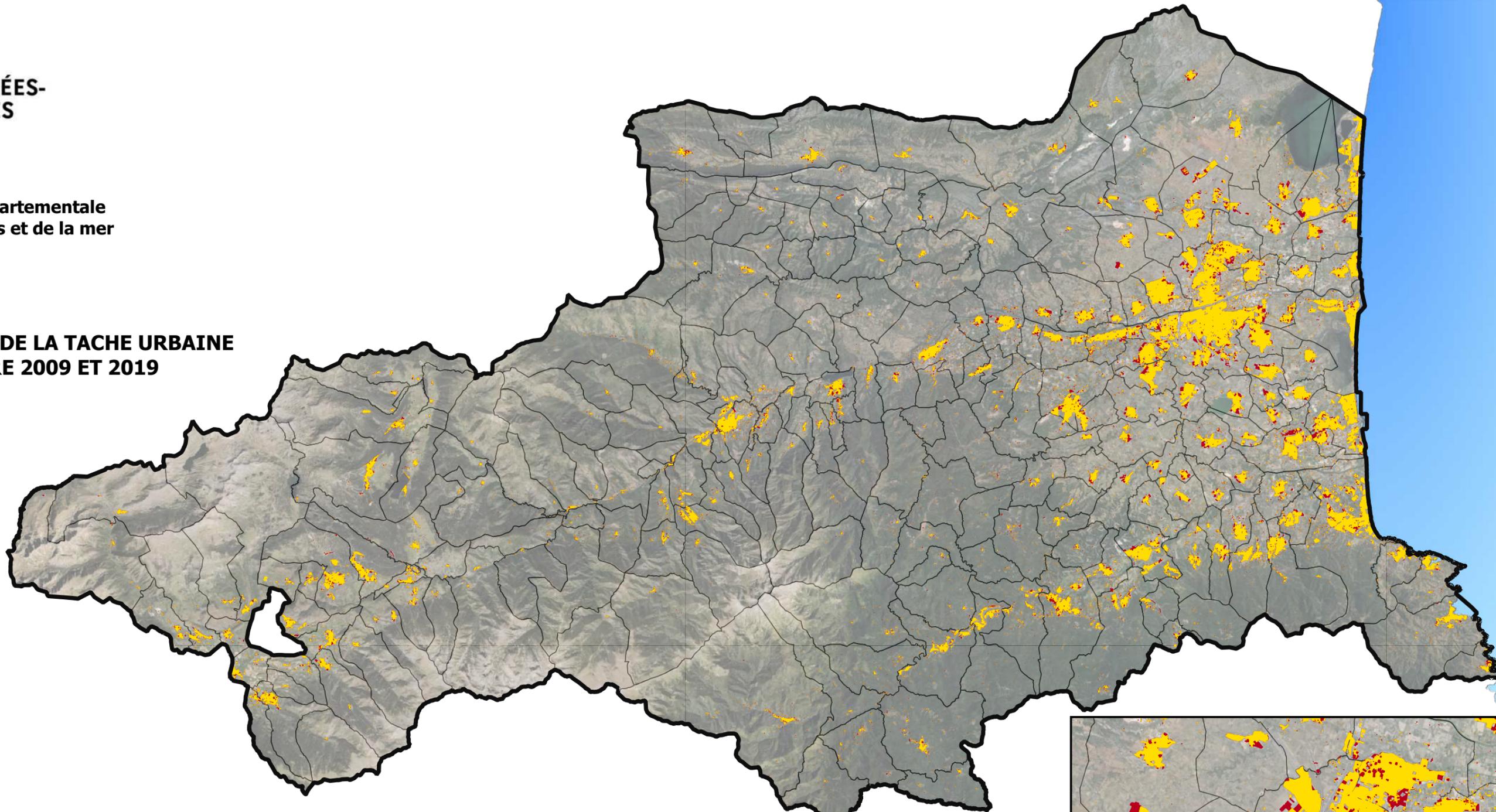


**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

## **EVOLUTION DE LA TACHE URBAINE ENTRE 2009 ET 2019**



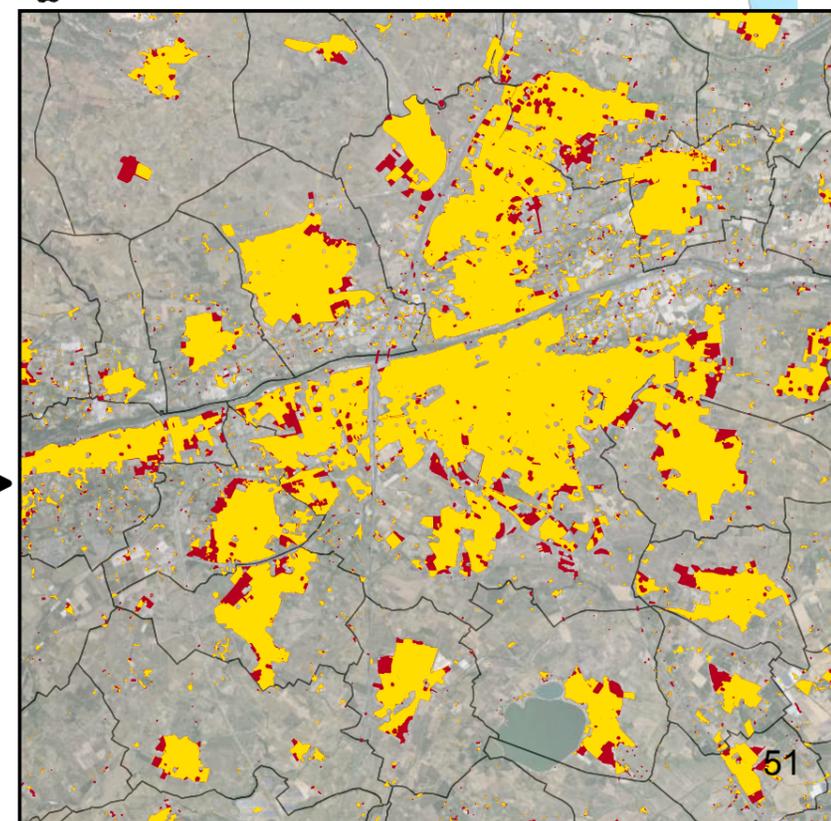
- Tache urbaine 2009
- Evolution de la tache urbaine entre 2009 et 2019

### **Pour info :**

D'après l'observatoire national de l'artificialisation, 2020 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été consommés dans les Pyrénées-Orientales entre 2009 et 2019.

En plaine, là où la consommation est la plus forte, ce sont dans la majorité des cas des espaces agricoles à fort potentiel agronomique qui ont été artificialisés.

**Zoom sur la première couronne  
autour de Perpignan** →





**Evolution de l'artificialisation et de la démographie de  
2009 à 2019**

**Démographie positive  
(nombre d'habitants)**

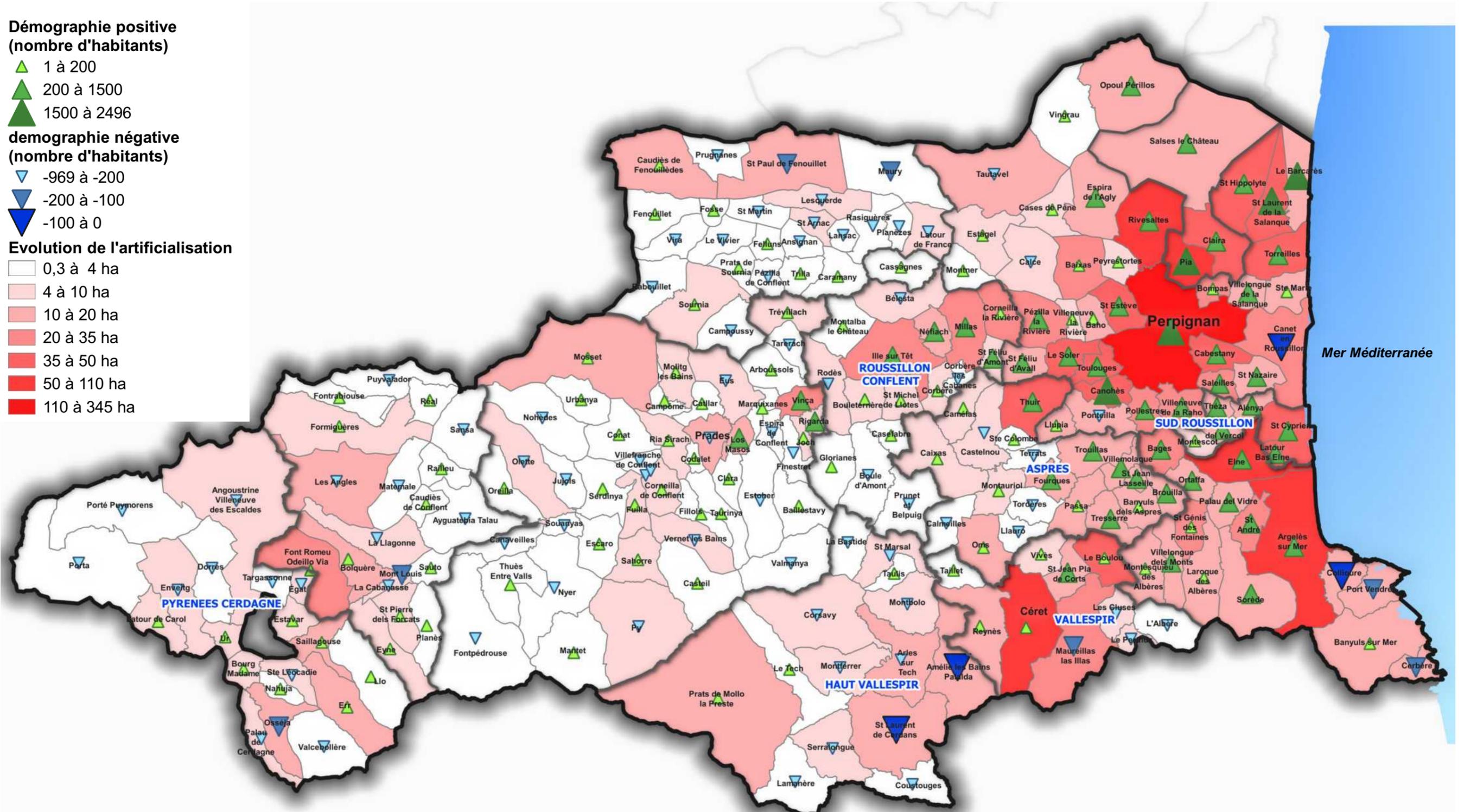
- ▲ 1 à 200
- ▲ 200 à 1500
- ▲ 1500 à 2496

**démographie négative  
(nombre d'habitants)**

- ▼ -969 à -200
- ▼ -200 à -100
- ▼ -100 à 0

**Evolution de l'artificialisation**

- 0,3 à 4 ha
- 4 à 10 ha
- 10 à 20 ha
- 20 à 35 ha
- 35 à 50 ha
- 50 à 110 ha
- 110 à 345 ha



# Logement - Habitat

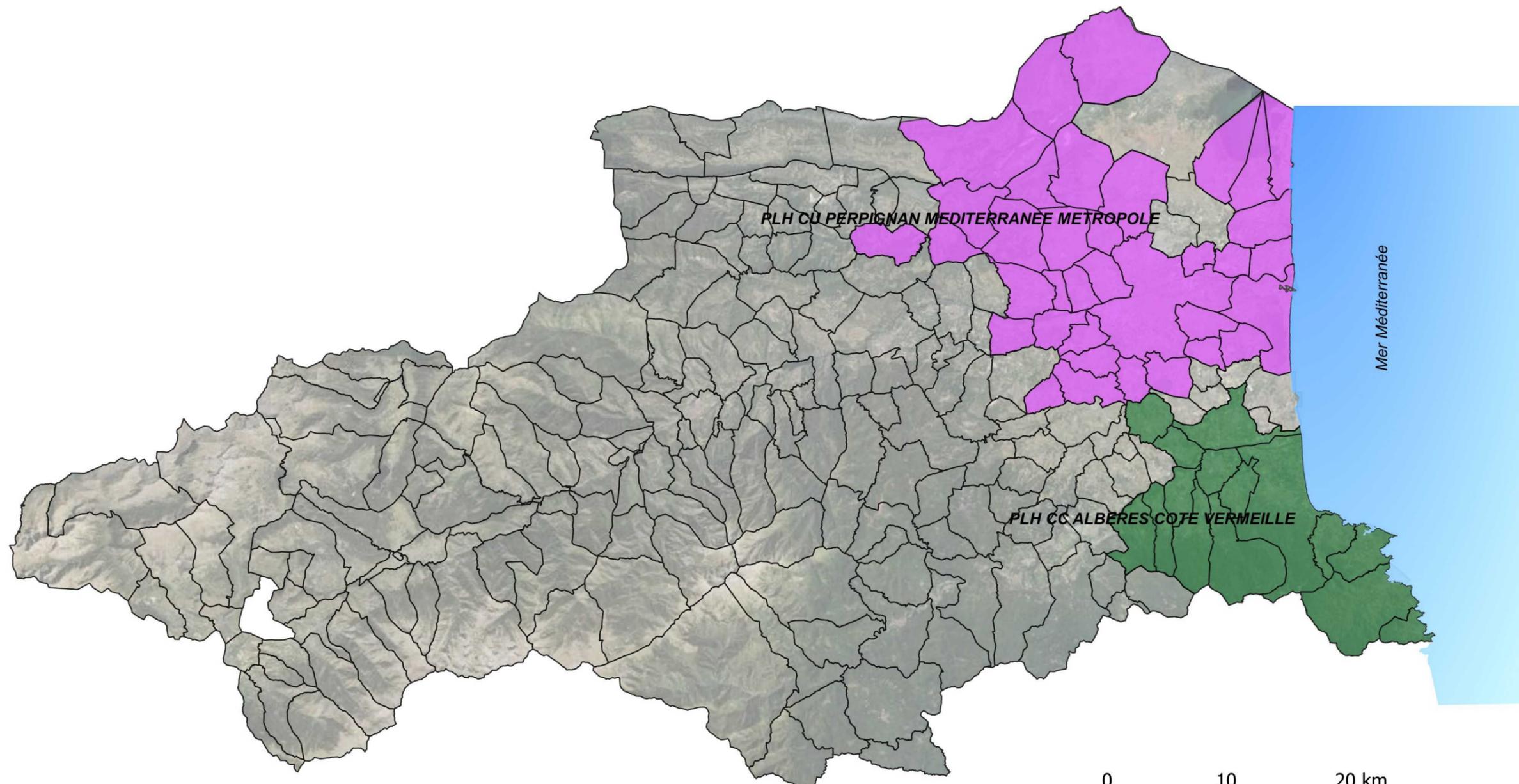


# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

## PROGRAMMES LOCAUX DE L'HABITAT



### Statut des PLH

- PLH CC ALBERES COTE VERMEILLE 2015-2020  
Approuvé le 1er février 2016, il est ensuite opposable pour 6 ans. Le prochain PLH est en cours de procédure.
- PLH CU PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE 2020-2025  
Approuvé le 17 mai 2021.

### **A savoir**

Le PLH est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat: parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.

Outre les besoins en logements, le PLH doit répondre aux besoins en hébergement et favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain. Il doit être doté de dispositifs d'observation de l'habitat et du foncier sur son territoire afin de pouvoir suivre les effets des politiques mises en oeuvre.

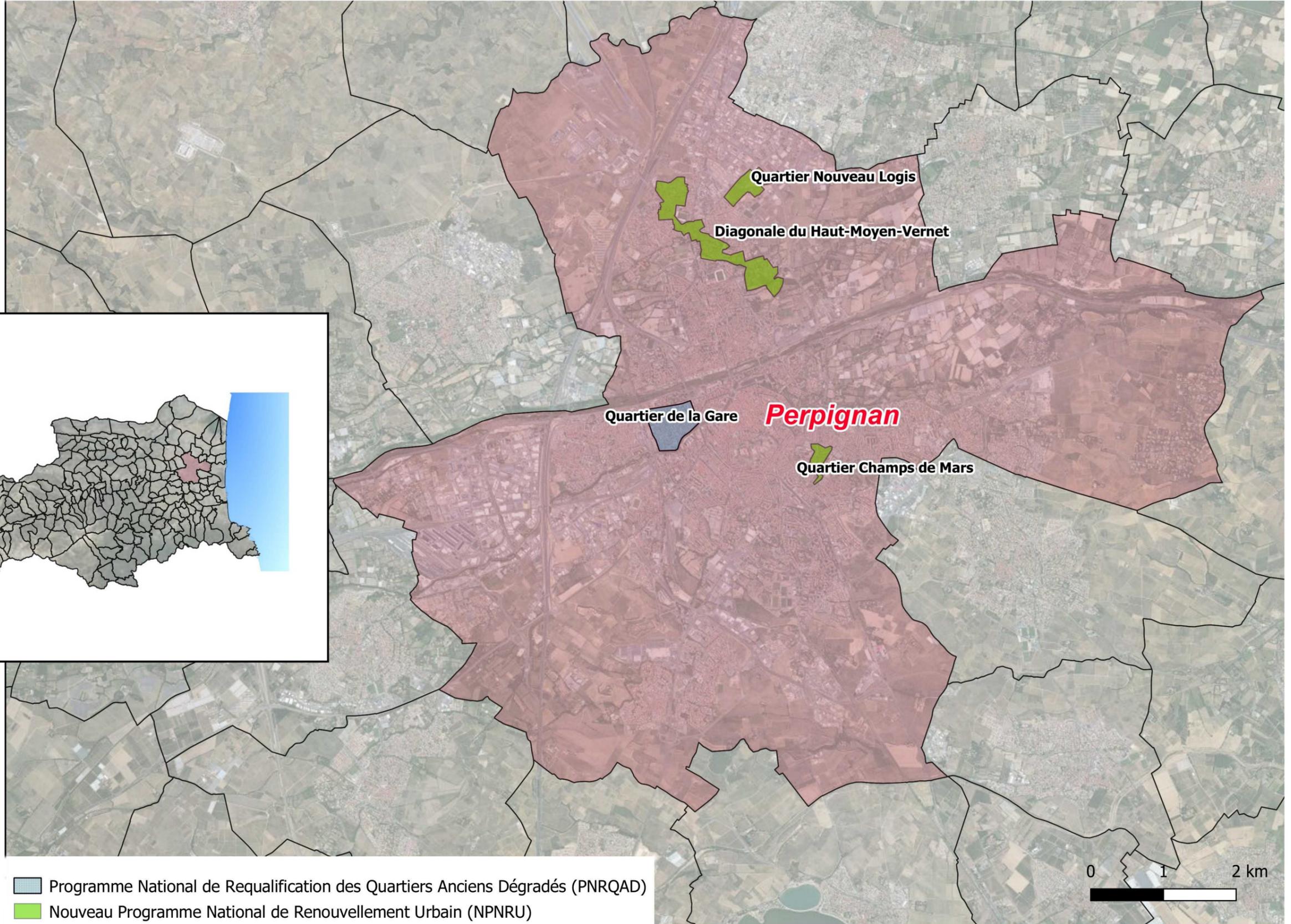


**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**RECONQUÊTE DES CENTRES  
ANCIENS ET POLITIQUE DE  
LA VILLE**



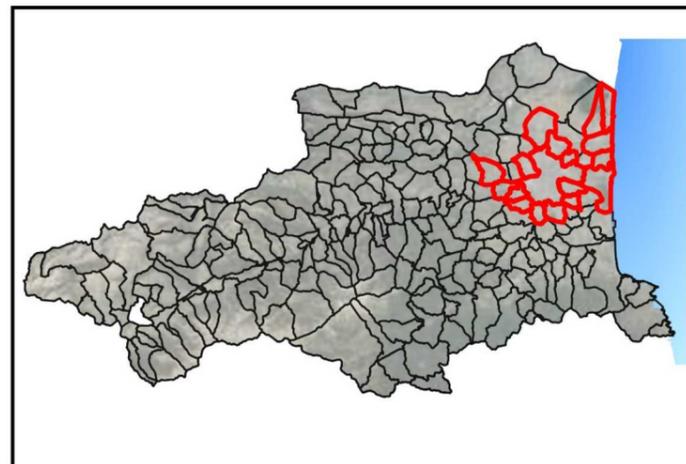


# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

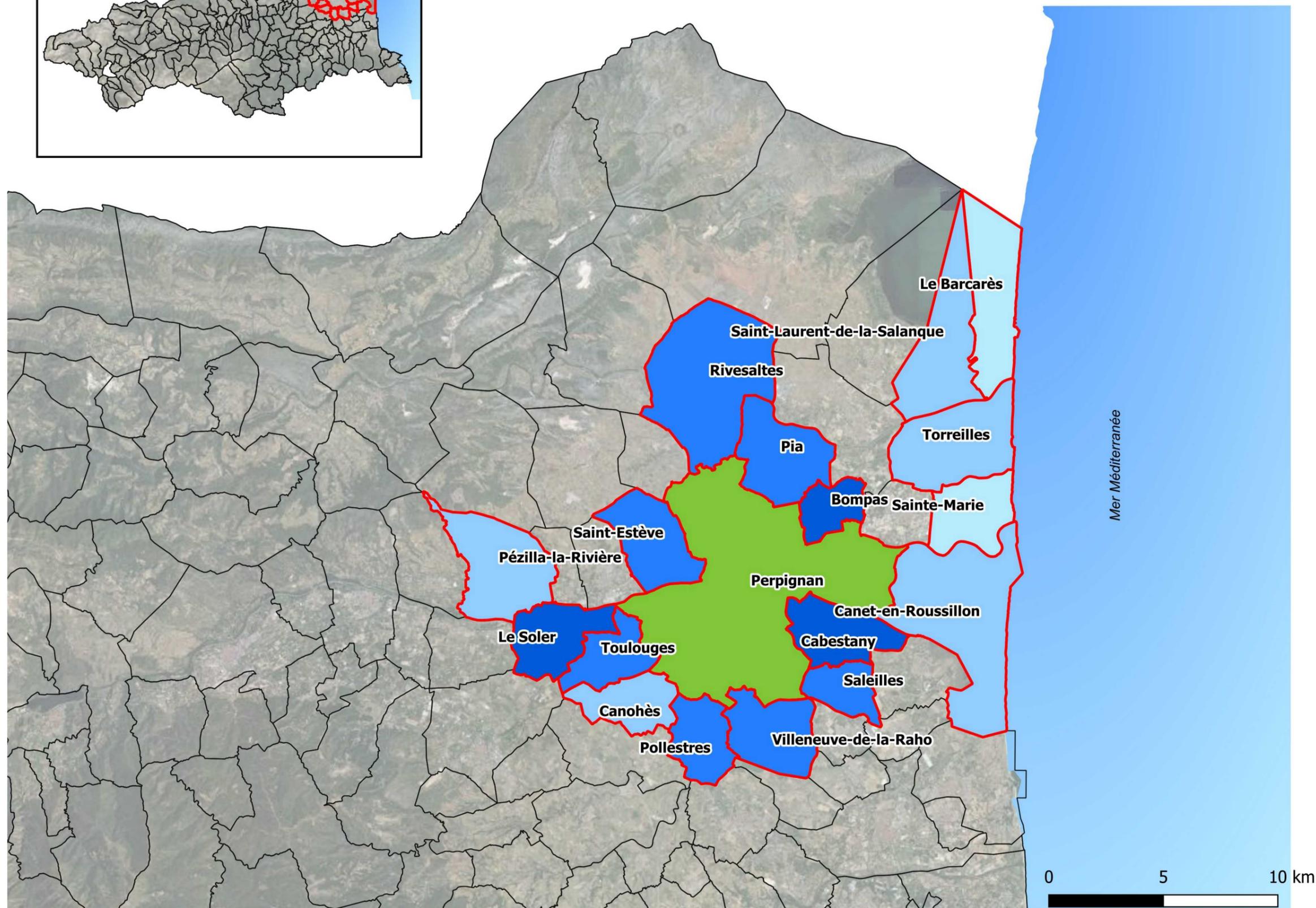
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**Communes soumises aux  
obligations de la loi solidarité et  
renouvellement urbain (SRU), et  
taux de réalisation de logements  
locatifs sociaux**



- Communes obligataires
- inférieur à 5%
- 5% à 10%
- 10% à 15%
- 15% à 20%
- Supérieur à 20%





# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

## QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

### PERPIGNAN



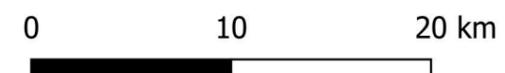
- Quartier en politique de la ville (QPV)
- Communes possédant un ou plusieurs QPV



### ELNE

#### **A savoir**

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés.  
La géographie prioritaire en définit les périmètres d'intervention.  
Dans les Pyrénées-Orientales il y a 9 quartiers prioritaires de la politique de la ville répartis dans 2 communes (Perpignan & Elne).





# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires et de la mer

## AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

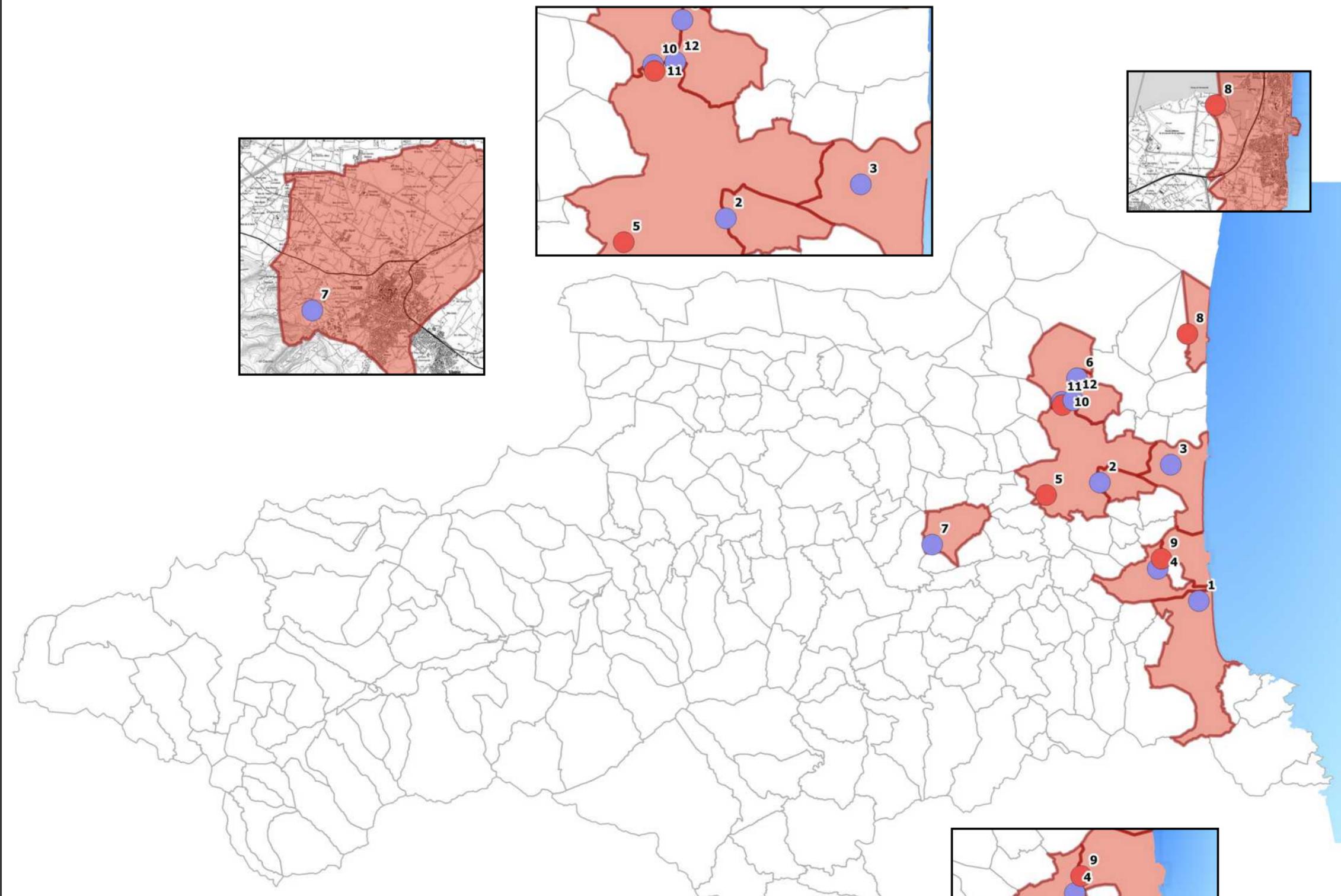
N°	commune	places
1	ARGELES-SUR-MER	40
2	CABESTANY	40
3	CANET (SAINT-ESTEVE)	33
4	ELNE	34
5	PERPIGNAN (SUD)	120
6	PIA	40
7	THUIR	30
8	LE BARCARES	50
9	SAINT-CYPRIEN	80
10	RIVESALTES	40
11	RIVESALTES	50
12	PERPIGNAN (NORD)	16

■ Communes équipées pour  
accueillir les gens du voyage

● Aires d'accueil

● Aires de grand passage

© IGN - BDCARTO®



### Selon la loi

Les lois Besson de 1990 et 2000 imposent à chaque département de se doter d'un schéma pour l'accueil et le séjour des gens du voyage. On distingue les aires de grand passage, de forte capacité et sans équipement, et les aires d'accueil, qui comportent emplacements et équipements.

L'habitat adapté est une réponse pour les gens du voyage en voie de sédentarisation.

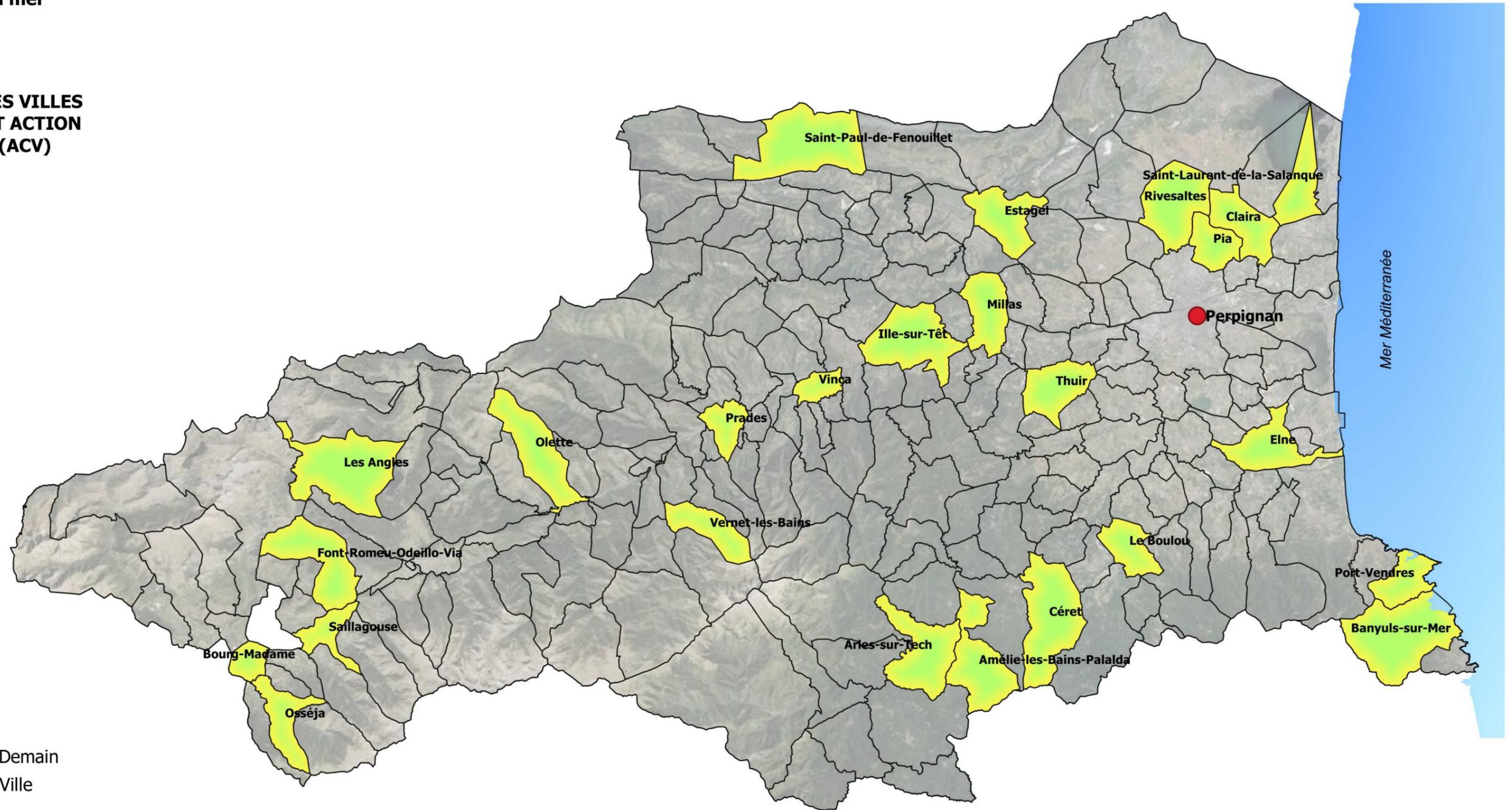


**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**DISPOSITIFS PETITES VILLES  
DE DEMAIN (PVD) ET ACTION  
COEUR DE VILLE (ACV)**



- Petites Villes de Demain
- Action Coeur de Ville

Conception et réalisation

Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales

Service Aménagement

Unité Connaissance des territoires et aménagement durable  
Pôle aménagement plaine du Roussillon Connaissance des territoires

Tél : 04 68 38 13 00 – Courriel : [ddtm-sa@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:ddtm-sa@pyrenees-orientales.gouv.fr)

Décembre 2021

